

**INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE
DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE¹**

Loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002

Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de Modernisation de la Fonction Publique

Partie réservée à l'administration

Dossier n° _____

Date de réception _____

Nom : **ATHANASE épouse DEBREUVE**

(majuscules, nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénom : **Isabelle**

En vue de l'obtention partielle ou totale
d'un diplôme – Décret 2002

Intitulé du diplôme : **MASTER MEEF PDG**

1. Validation partielle

Validation totale

Institut Universitaire de Formation Continue - Centre de Martinique
Campus de Schoelcher BP 7209 97275 SCHOELCHER CEDEX
Tél : 0596 72 73 32 - Fax : 0596 72 73 36

I – IDENTITE

Mme : **ATHANASE**

(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénom : **Isabelle**

Nom marital : **DEBREUVE**

Date de naissance : **12 octobre 1975** Nationalité : **Française**

Adresse : **1 lotissement NOSY KOMBA**

Code postal : **97215** Ville : **Rivière-Salée**

N° mobile : **07 84 54 05 36** e. mail : **isabelle.athanase@ac-martinique.fr**

Situation de famille : **Mariée sans enfant**

II – SITUATION ACTUELLE

1. VOUS EXERCEZ ACTUELLEMENT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE :

Fonction exercée : **Conseiller pédagogique pour la mission ASH (adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap)**

Nom de l'entreprise : **ministère de l'Éducation nationale – circonscription FDF ASH**

Adresse de l'entreprise : **Rectorat de Martinique - Pôle Technologique de Kerlys - 5 rue Saint Christophe -**

Code postal : **97200.** Ville : **Fort-de-France** _ N° tel. : **0596 59 99 59**

Ancienneté dans cette entreprise : **_3 ans_**

1. Temps plein

1. Temps partiel Précisez (pourcentage) : _____

Type de contrat :

1. CDI
2. CCD
3. Contrat en alternance
4. Autre (précisez) : _____

B – VOUS ETES ACTUELLEMENT SANS EMPLOI :

Etes- vous inscrit(e) à l'ANPE ?

1. Oui Date d'inscription : _____
2. Non

C – Autres cas (précisez) :

III – FORMATION

A – ETUDE CONDUISANT A UN DIPLOME (détaillez)

Niveau	Diplômes obtenus ou suivis (encadrez et précisez)	spécialité	Etablissement	Année préparation	Année d'obtention du diplôme
Avant BAC	BP – BT – BEI – BEP Autres DNB		Collège Cassien Ste Claire	1989 1990	1990
BAC	BAC Ou équivalent :	A1 (lettres et mathématiques)	Lycée Victor Schœlcher	1992 1993	1993
BAC + 2	BTS- DUT- DEUG - DEUST 1 ^{ère} année 2 ^{ème} année DPCT DPCE- DPC du CNAM Préparationnaire Autres (DU etc.)	Histoire et Géographie	Université des Antilles Guyane	1993 1994 1996	1996
BAC + 3 Où 4	Licence : Maîtrise . DEST- DESE- DESA du CNAM Examen probatoire du CNAM Autres (DU etc.)	Histoire et Géographie	Université des Antilles Guyane	1996 1997 1999 2000	1997 2000
BAC + 5 Et plus	Ingénieur DEA- DESS 3 ^{ème} cycle Autres				

B - DATE DE VOTRE DERNIERE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE OU DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Octobre 1999 à l'Université des Antilles et de la Guyane en maîtrise de Géographie

C – STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Intitulé de la formation	Période	Durée en heures	Organismes	Objectifs et programmes
Sensibilisation à la gestion des émotions	Janvier 2022	6 heures	CANOPE Martinique	Comprendre les émotions et connaître des leviers pour les apprivoiser
MFIN (module de formation d'initiative nationale) « le numérique au service de l'école inclusive ».	Novembre 2021	25 heures	Académie de Grenoble	Découvrir les démarches et outils numériques favorisant l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.
Développer l'autonomie Des élèves avec autisme	Octobre 2021	6 heures	DECCLIC par le Centre Ressources autisme de Martinique	La guidance : atouts et limites
la communication alternative et augmentative	Octobre 2021	6 heures	DECCLIC par le Centre Ressources autisme de Martinique	Connaître les méthodes de communication utilisées pour compléter ou remplacer la parole ou l'écriture pour les personnes ayant une déficience dans la production ou la compréhension du langage
Module de Formation d'initiative nationale : Troubles du comportement et de la conduite chez les enfants et adolescents"	Octobre 2020	50 heures	INSHEA (Suresnes) Institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés	Comprendre et mieux accompagner les élèves aux comportements perturbateurs
Séminaire de l'éducation prioritaire	2016/2017	12h	Académie de la Martinique	Mettre en œuvre le référentiel de compétences de l'éducation prioritaire.
L'école Maternelle : Une Ecole Ou L'on Apprend	2008/2009	12 heures	Académie de la Martinique	Approfondir sa connaissance des programmes du cycle 1
Formation suite à l'obtention de la liste d'aptitude de directeur d'école	Septembre 2012	25 heures	Académie de Seine-et-Marne	De la gestion d'une équipe à la mise en place du projet d'école.
Accompagnement de l'entrée dans le métier (professeurs des écoles débutants)	2002/2003	12 jours	Académie de la Martinique	Adaptation à l'emploi au cycle 1
Stage de formation initiale à l'IUFM de Martinique	2001/2002	9 mois	Académie de la Martinique	Formation à la didactique et à la pédagogie pour

				enseigner aux élèves du 1 ^{er} degré.
--	--	--	--	------------------------------------------------

D – TRAVAUX PERSONNELS (Publications- Rapports internes- Etudes- Enquêtes- Brevets...)
(Si nécessaire joindre le détail en annexe)

Mémoire de Maîtrise : La fluctuation de l'occupation de l'espace en Martinique et à Sainte-Lucie depuis la seconde guerre mondiale : Étude comparée.

Il s'agissait dans le cadre d'une étude comparative de la topographie des îles voisines, de démontrer malgré de grandes similitudes l'impact des choix de politique économique sur le développement urbain et agricole des îles.

Mémoire professionnel du professorat des écoles à l'IUFM de Martinique

Mémoire de CAFIPEMF : En quoi la pratique des activités physiques et sportives d'orientation permettrait-elle de développer des compétences et des stratégies de compréhension au CP ?

Dossier professionnel de l'épreuve 2 du CAPPEI : En quoi les démarches d'enseignement explicite permettent-elles aux élèves porteurs de troubles cognitifs d'accéder à la compréhension de textes écrits ?

Rapport professionnel : Analyse de la mise en place des PIAL en Martinique

La mise en Pôle inclusifs d'accompagnement localisés mérite d'être évaluée afin d'opérer une amélioration continue de ces derniers et de permettre aux IG de mieux comprendre les choix opérés en fonction du contexte. 1

Rapport professionnel : Projet de mise en réseau des ULIS lycée

La Martinique compte 37 ULIS dans le 1^{er} degré, 29 ULIS dans les collèges et seulement 6 ULIS dans les lycées. Il est urgent d'enrichir l'offre de filières aux élèves porteurs de troubles des fonctions cognitives et de troubles du langage et des apprentissages. C'est pourquoi la mise en réseau de lycées autour des ULIS déjà créées permettrait d'élargir cette offre à moyen constant. 2

Création d'outils numériques : Réalisation et alimentation du site internet académique de la mission préélémentaire et ainsi que de la mission de l'ASH. Ces missions ne bénéficiaient pas de visibilité numérique. Ces sites ont pu mettre en lumière l'organisation des services et les actions menées dans le cadre de l'école inclusive.

L'académie bénéficie d'une application nommée TRIBU. Elle permet un travail collaboratif à distance et la mise à disposition de ressources institutionnelles et pédagogiques. Plusieurs espaces ont été créés à mon initiative pour les PIAL, les coordonnateurs ULIS, les outils numériques au service des EBEP. 3

Rapport professionnel : Rapports d'activités annuels des missions de CPD ASH.

Le dernier rapport d'activités pour l'année 2021-22 se trouve en Annexe D 4 et permet de mieux comprendre les missions et actions que j'ai pu réaliser durant l'année scolaire en qualité de conseiller pédagogique pour la mission ASH.

1 Annexe A : : note de synthèse par I. DEBREUVE au 1 octobre 2019 pour Mme l'IA-DAASEN/ Contexte : Visite des IG.- Page 27

2 Annexe B : Présentation du projet de mise en réseau des ULIS en Lycée de Martinique - Expérimentation au LP FRANTZ FANON de Trinité – Page 39

3 Annexe C : Captures d'écran du site internet académique de la mission ASH et de l'espace TRIBU PIAL

4 Annexe D : Rapport d'activités professionnelles 2021-22 – CPD ASH

IV – PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

1.	Dossier dûment complété
2.	Présentation de votre projet et de vos motivations (annexe 1)
3.	CV détaillé
4.	Photocopie de la carte d'identité nationale
1.	Pour les étrangers, photocopie de la carte de séjour
2.	Photocopie de la carte ANPE pour les demandeurs d'emploi
Photocopies des diplômes obtenus (bac y compris)	
1.	Parcours de formation : programmes détaillés des formations suivies antérieurement faisant l'objet de la demande de validation des acquis
2.	Parcours professionnel : emplois occupés (annexe 2)- à dupliquer si nécessaire
1.	Expérience extra professionnelle (annexe 3) – à dupliquer si nécessaire
2.	Documents attestant de vos années d'activités professionnelles et / ou extra professionnelles (annexe 4)
3.	Demande de validation (annexe 5) – mise en application du décret n°2002-590 du 24/04/2002
4.	Demande d'inscription à la formation (annexe 6) – mise en application du décret n°2002-590 du 24/04/2002
5.	2 enveloppes (format 220mmx110mm) portant les coordonnées du candidat et affranchies au tarif en vigueur (lettre jusqu'à 20 g)

Obligations relatives à une « demande de validation partielle ou totale »

1. ne déposer qu'une seule demande, pour un même diplôme, au cours de l'année civile
2. déposer trois demandes, au maximum, pour trois diplômes différents, au cours de l'année civile.

REMARQUE IMPORTANTE

1. Pour pouvoir être transmis au jury spécifique le dossier devra être dûment complété.

Annexe 1

PRESENTATION DES MOTIVATIONS ET DU PROJET

Expliquez ce qui vous conduit à demander la validation de vos acquis et précisez votre projet professionnel ou personnel :

Mon parcours professionnel m'amène depuis quelques années à exercer des missions de formation auprès d'enseignants débutants ayant, pour beaucoup d'entre eux, validé un master MEEF PDG. Mon parcours universitaire s'est arrêté au niveau de la maîtrise et prise par l'effervescence des actions à mener en classe d'abord puis en qualité de formatrice, je ne me suis pas offert l'opportunité de valider ce MASTER.

Néanmoins, mes fonctions de conseillère pédagogique m'amènent à accueillir, observer, accompagner et conseiller mes collègues enseignants en matière de pédagogie et de didactique. Je me sentirai plus légitime dans ces missions que j'exerce depuis 2015 en validant un diplôme universitaire qui attesterait de mes compétences professionnelles de professeur des écoles.

Depuis sa création, en juillet 2013, le master MEEF « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » est le master dédié à la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. L'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » précise que la formation « *est articulée sur les quatre semestres du cursus de master et permet d'acquérir, de manière progressive et intégrée, un haut niveau de compétences professionnelles, tant disciplinaires que didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du métier* ». Depuis cette date, en choisissant le master MEEF PDG les étudiants tracent leur voie professionnelle vers l'enseignement en école maternelle ou en école élémentaire.

A contrario, mes choix de formation universitaire ne me prédestinaient pas précisément à ce métier. Me spécialiser en Sciences-Humaines à l'époque devait m'ouvrir des opportunités dans l'aménagement du territoire ou dans les métiers de l'urbanisme qui m'attiraient davantage. Après avoir bénéficié de divers stages dans ces domaines, je ne me suis pas sentie suffisamment à ma place. Ces expériences dans la réhabilitation des quartiers défavorisés de Fort-de-France m'ont donné une vision plus claire du métier. J'ai alors réalisé qu'il était finalement difficile de renoncer à suivre les traces de ma mère institutrice. Tout me ramenait à ce métier : sa passion communicative de la transmission, les progrès de la recherche en sciences de l'éducation et sans aucun doute un certain mimétisme familial.

Je tentai tout de même d'autres voies. En effet, parallèlement à mon cursus universitaire, j'eus la chance d'être intégrée à l'équipe de vente de la compagnie « Air Martinique » en 1997. La compagnie devenue « Air Caraïbes » était en quête de renouvellement de son équipe et c'est de cette façon que débuta mon expérience très enrichissante dans le domaine aérien.

Malgré cette opportunité de poursuivre dans les métiers du tourisme, l'enseignement continuait de m'intéresser. Je décidai alors de m'inscrire au concours de recrutement des professeurs des écoles. Avec l'aide de ma famille qui m'accompagna de façon intensive dans une préparation impromptue aux épreuves (mon frère pour les mathématiques, mon père pour la partie sportive et ma mère pour la partie pédagogique), je fus lauréate du concours en 2001. C'est à ce moment que commencèrent mes aventures d'enseignante.

Depuis, le concours s'est vu modifié à plusieurs reprises. La dernière réforme est annoncée le 29 janvier 2021 mais est entrée en vigueur pour la session 2022. Elle ne concerne pas uniquement le concours lui-même mais aussi l'ensemble de la formation. Cette réforme a été motivée par plusieurs facteurs. D'abord, le concours était placé à la fin de la première année de MASTER marquant une discontinuité dans la formation. Ensuite, les candidats en reconversion professionnelle sont de plus en plus nombreux, les conditions d'accès devaient donc être élargies. Ainsi le MASTER MEEF lui aussi est en cours de réforme. En effet il s'agira d'un **Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE)** mis en place dès la première année de licence, à compter de la rentrée de septembre 2021 dans certaines académies qui permettra aux **étudiants issus d'autres filières de mieux préparer le Master MEEF** et ainsi de mieux aborder leur première année de stage sur le terrain.

A l'époque où je passais le concours du professorat des écoles, l'admissibilité comportait 2 épreuves et l'admission en comptait 4. La validation du concours donnait accès à une année de formation à l'IUFM durant laquelle 12 semaines de stages en responsabilité permettaient au stagiaire d'exercer les responsabilités totales de son futur métier. Ce n'est donc qu'armée de cette année de formation que je commençai à enseigner sans être passée par une phase préparatoire.

Ma connaissance du métier n'est plus à prouver désormais. Après presque 21 années d'ancienneté dont 15 années auprès d'élèves des classes de maternelle et d'élémentaire, je crois avoir pu développer l'essentiel des compétences du référentiel de formation au master MEEF PDG. Je me sens désormais capable de démontrer par cette VAE ma « Maîtrise des savoirs disciplinaires et leur didactique » en « m'engageant dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel »⁵.

Mon expérience auprès des élèves de maternelle est conséquente puisque j'y ai passé une grande partie de ma carrière. Cette étape décisive du processus qui permet au jeune enfant de devenir un élève a enrichi ma perception de l'apprentissage. Déjà à l'époque j'avais compris que le langage oral est le fondement de l'apprentissage de la langue écrite. Mes convictions furent nourries par les travaux d'Alain BENTOLILA, Viviane BOUYSSSE, Marie-Thérèse ZERBATO-POUDOU et Catherine GUEGUEN pour ses travaux sur le cerveau affectif du jeune enfant. Respecter le rythme de développement de l'enfant, savoir qu'avant 4 ans il ne peut intégrer avec aisance un apprentissage conceptuel, comprendre que commencer à laisser une trace écrite accompagne l'apprentissage de la lecture sont autant de repères qui m'ont accompagnée dans la conception de mes séances.

Je m'attèle à ce que les étudiants que nous formons à devenir enseignants en classe de maternelle ne puissent ignorer que c'est le développement du langage oral qui est à privilégier. « En effet, alors qu'à l'âge de 6 ans les élèves devraient disposer de 1800 mots à 2000 mots oraux qu'ils ont progressivement mémorisés depuis qu'ils

5 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Dossier de validation des acquis / Université des Antilles Guyane / Isabelle DEBREUVE ATHANASE

sont venus au monde, 20% n'en maîtrisent guère plus de 300. Ils n'auront donc pas la capacité de dire le monde ni d'exprimer leurs pensées ; et ... ils auront fort peu de chance d'apprendre à lire et à écrire. »⁶ C'est ainsi que Alain BENTOLILA rappelle que « l'école doit mettre la maîtrise du langage en tête de ses priorités » en ayant à cœur un enseignement explicite de la compréhension, un enrichissement du vocabulaire des élèves en leur apprenant à les catégoriser. C'est aussi en privilégiant la découverte par la manipulation de l'organisation des mots dans les phrases, la compréhension des règles de communication orale qui permettent de s'assurer que le message transmis est identique à celui que perçoit son récepteur que l'élève donne du sens à l'acte de lire et d'écrire. Pour finir l'enseignant doit favoriser le développement « d'une juste conscience phonologique » en donnant aux élèves la possibilité de manipuler oralement les sons de mots qui seraient semblables si un seul phonème ne les distinguait pas (poule/boule). Ces principes que l'on retrouve dans les nouveaux programmes de l'école maternelle sont ceux que je souhaite transmettre en formation.

C'est en accueillant des enseignants stagiaires dans mes classes que je me découvris l'envie de devenir formateur, l'envie de transmettre les gestes du métier pour m'assurer que tous les enfants auraient des chances égales. C'est pourquoi en 2013 je m'engageai dans la préparation du CAFIPEMF⁷ avec une valence EPS. A l'époque, cette certification ne pouvait être validée sans avoir présenté au jury deux séances d'enseignement.

J'enseignais à l'époque en classe de CP à l'école de Sainte-Thérèse B à Fort-de-France. L'école située dans un quartier défavorisé accueille une population essentiellement allophone. Le défi de l'enseignement de la lecture et de l'écriture était de taille. Je présentai donc au jury une séance de production d'écrits intégrée au projet de classe. Lire et écrire étant intrinsèquement liés, il me parut évident que pour donner du sens aux activités d'écriture, il fallait que les élèves comprennent l'intérêt de laisser des traces pour communiquer. J'ai donc élaboré, en collaboration avec l'autre enseignant du cycle 2, une unité d'apprentissage composée de 15 séances.

L'objectif étant de faire émerger chez les jeunes élèves l'intérêt de l'acte d'écrire et de lire. Un des albums



privilegiés fut L'histoire du lion qui ne savait pas écrire⁸ de Martin BALTSCHIEIT et Marc BOUTAVANT. Cet album de jeunesse permet d'aborder la thématique de l'illettrisme mais avec légèreté et humour.

← **Figure 1 : Extrait de l'album L'histoire du lion qui ne savait pas écrire**

Il questionne également les comportements perturbateurs des élèves qui n'ont pas « les mots pour dire leurs maux » comme explique Alain BENTOLILA.

⁶ Alain BENTOLILA, Pour une école de la résistance, 2022, Albin Michel.
⁷ CAFIPEMF : Certificat d'aptitude aux fonctions d'institutrice ou de professeur des écoles maître formateur
⁸ Martin BALTSCHIEIT et Marc BOUTAVANT, L'histoire du lion qui ne savait pas écrire, 2007, Glénat Jeunesse.
Dossier de validation des acquis / Université des Antilles Guyane / Isabelle DEBREUVE ATHANASE

L'enseignant de CE1 avec qui je collaborais à l'époque déplorait lui aussi un vocabulaire lacunaire chez beaucoup de ses élèves, d'ailleurs pour beaucoup d'entre eux, certains termes de l'album n'étaient pas compréhensibles. Ainsi, les élèves comprenaient qu'écrire consistait à laisser un message qui pouvait revêtir une importance cruciale et qu'à contrario pouvoir lire et comprendre un message était fondamental pour survivre.

La séance de production d'écrits présentée au jury fut organisée en un temps collectif de rappel de l'objectif qui consistait à écrire une réponse à un appel au secours. Appel d'un des personnages du récit inventé dans le cadre du projet de classe. 3 groupes homogènes, constitués d'élèves dont le profil était similaire, permettait à chacun de réaliser une tâche d'écriture. Certains devaient produire le texte en autonomie en s'appuyant sur les référentiels de classe ainsi que sur les structures répétitives déjà amorcées. Un autre groupe devait écrire la suite d'un texte dont l'amorce était proposée par l'enseignante, en s'aidant de phrases et de mots mis à leur disposition. Le dernier groupe devait participer à l'écriture d'un texte qu'il dictait à l'enseignante en utilisant des mots des référentiels.

Ce travail en atelier permettait à mes élèves de développer leur autonomie, leur créativité, leur donnait également l'opportunité de collaborer et surtout la liberté de se tromper. J'accordais déjà à l'époque une place importante à l'erreur que je considère comme la manifestation de stratégies à rééduquer. L'observation de l'erreur avec l'élève lui révèle à lui-même ce qu'il aurait pu faire pour l'éviter. « Si l'erreur a longtemps été considérée comme une faute appelant une sanction, elle est davantage perçue, aujourd'hui, comme un indice indispensable pour comprendre le processus d'apprentissage et comme témoin pour repérer les difficultés des élèves. »⁹

Redonner aux élèves confiance en leur capacité à raisonner, leur permettre de dédramatiser leurs erreurs devrait pour les élèves fragiles, constituer un objectif prioritaire pour l'enseignant. Il faut bien admettre que ce n'est pas encore suffisamment ancré dans nos pratiques. D'après André ANTIBI¹⁰, nous aurions tendance à une certaine « constante macabre », c'est-à-dire à soumettre les élèves à des évaluations qui les sanctionnent davantage qu'elles ne les poussent à la curiosité, à l'émulation et à la réussite. Il rappelle que « Il ne faut jamais oublier que ce qui motive le plus, c'est la réussite. » C'est forte de ces éléments que je conçois toujours mes séances d'enseignement et que j'encourage mes stagiaires à concevoir les leurs.

Pour revenir au CAFIPEM, je présentai également pour l'examen une séance d'EPS puisque c'était la spécialité dans laquelle je souhaitais m'engager. Ce fut une séance de danse sur la thématique des 5 éléments permettant aux élèves d'enrichir leur répertoire gestuel d'actions, rappelant les mouvements et caractéristiques des éléments étudiés en classe. En m'appuyant sur les composantes de la danse (le corps, l'espace, le temps, l'énergie et les relations), j'ai proposé à mes élèves des situations chorégraphiques organisées autour d'actions motrices cohérentes et harmonieuses s'appuyant sur des extraits musicaux d'œuvres classiques dont le rythme induisait les mouvements attendus. Cette séance fut très appréciée des examinateurs pour la liberté de mouvements qu'elle induisait pour des élèves qui ne se conformaient pas à une chorégraphie stéréotypée.

⁹ Jean-Pierre ASTOLFI, L'erreur un outil pour enseigner, 2020, ESF

¹⁰ André ANTIBI, La constante macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves ?, 2003, Math Adore

C'est après avoir observé ces deux séances que le jury m'autorisa à passer les deux épreuves d'admission qui consistaient pour la première à endosser le rôle du formateur et pour la seconde à soutenir un mémoire professionnel.

Je ne réussis pas la première fois à prouver mes compétences lors des épreuves d'admission. C'est lors d'une autre tentative en 2014 que je pu valider le CAFIPEMF. C'est ainsi que, lors de ma seconde tentative, je fus invitée à observer une enseignante de maternelle lors d'une séance d'EPS pour mener avec elle un entretien « post-leçon ». Cet entretien fut observé et évalué par le jury pour vérifier mes capacités à amener l'enseignante à analyser la situation présentée au regard des programmes et des besoins de élèves. Le jury observait aussi mon aptitude à

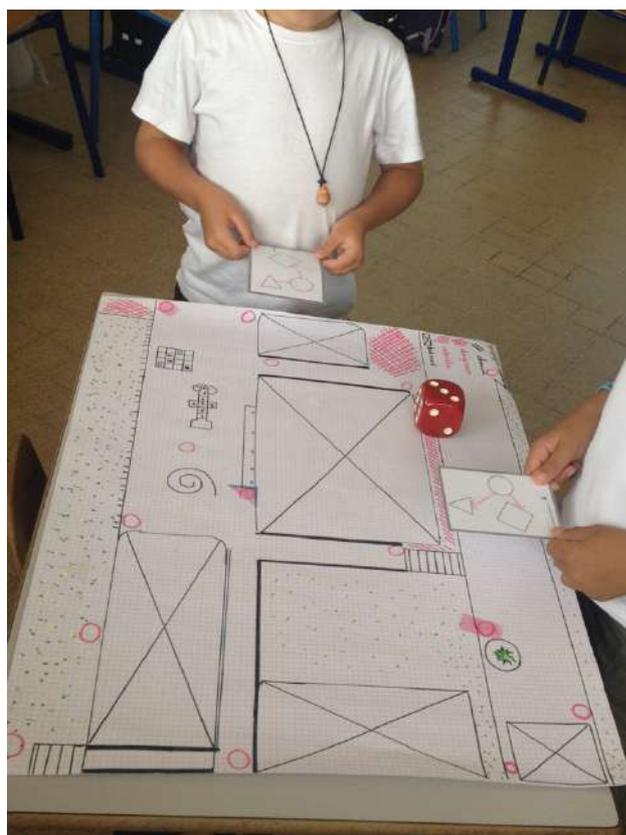


Figure 2 : séance de préparation à une course d'orientation dans l'école
Janvier 2014 – classe de CE1 école de Moutte.

transmettre des éléments de ma culture professionnelle et à proposer une aide concrète au stagiaire

Une fois cette épreuve validée, je fus admise en présentant un mémoire qui problématisait les mécanismes de l'apprentissage des stratégies de compréhension dans les activités d'orientation. L'expérimentation menée avec mes élèves de CE1 prenait appui sur les jeux d'orientation qui mettent souvent les élèves en difficulté. Je travaillais alors autour de compétences comme apprendre à comprendre comment s'orienter, comment développer des stratégies pour résoudre rapidement des problèmes de lecture, d'interprétation des cartes et autres outils de repérage ainsi que les énigmes et les étapes de la course d'orientation (figure 2 et 3).



Figure 3 : Carte heuristique mettant en évidence les fonctions exécutives liées à la compréhension/ Janvier 2014 – classe de CE1 école de Moutte

Obtenir cette certification fut avant toute chose une reconnaissance de mes qualités d'enseignante. D'ailleurs quelques années plus tôt je validais mon habilitation de directeur d'école, en prouvant ma connaissance du système éducatif et ma capacité à organiser un travail en équipe efficace, grâce à des ancrages pédagogiques et didactiques indispensables à la mise en œuvre des projets d'école favorisant le bien-être des élèves et de la communauté éducative.

Mes missions de conseillère pédagogique depuis 2015 m'ont engagé dans une démarche de recherche et d'expérimentation qui a enrichi mon répertoire didactique et pédagogique.

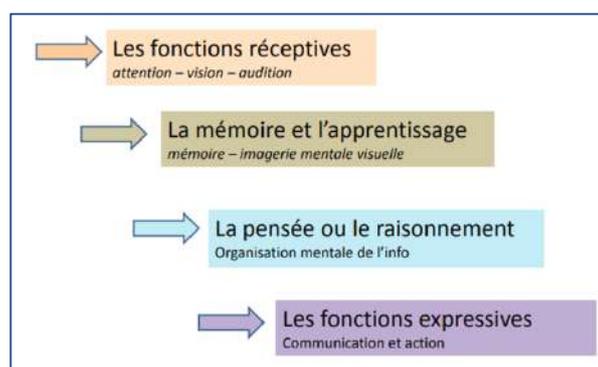
Il y a peu je fus lauréate du CAPPEI pour avoir prouvé ma capacité à accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers et à me positionner comme une personne ressource en faveur de l'école inclusive. Cette certification représente aussi une validation de mon expertise en qualité d'enseignant. En effet chacune des épreuves du CAPPEI permet de vérifier que les compétences professionnelles de l'enseignant de classe ordinaire sont suffisamment solides pour lui permettre d'évoluer vers une posture d'enseignant spécialisé.

Les objectifs, axes et attendus de formation du master MEEF PDG tels que (a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale, b. Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages, c. Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel) constituent des prérequis à l'acquisition des compétences professionnelles de l'enseignant spécialisé.

D'ailleurs, l'épreuve 2 du CAPPEI consiste en un entretien à partir d'un dossier professionnel pour lequel l'enseignant tente de résoudre une problématique liée à sa pratique de classe. J'ai choisi pour constituer ce dossier de problématiser l'apprentissage des stratégies de compréhension par les élèves porteurs de troubles cognitifs. J'ai pour cela pu expérimenter les ressorts de la pédagogie explicite en compréhension de textes avec les élèves de l'ULIS du collège de CESSON. Ce dispositif m'a accueillie deux fois par semaine pendant une année scolaire. Ce fut le poste support pour ma première épreuve du CAPPEI, épreuve qui consiste en l'observation par le jury d'une séance d'apprentissage auprès d'élèves porteurs de troubles cognitifs.

Les troubles des fonctions cognitives sont généralement caractérisés par des difficultés de communication, de compréhension, de mémorisation, d'attention, d'organisation, bref des difficultés à rentrer dans les apprentissages scolaires de façon ordinaire.

Ces troubles affectent autant les fonctions réceptives que les fonctions exécutives et sont diagnostiqués par des spécialistes. Psychologues, psychiatres, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotricien et ergothérapeutes sont autant de spécialistes qui peuvent intervenir dans l'évaluation des troubles et faire aboutir une prise en charge par le MMPH (Maison Martiniquaise des Personnes Handicapées) de la compensation des limitations subies par les élèves en classe. C'est ainsi que les élèves diagnostiqués avec TFC (Troubles des fonctions cognitives) ont la possibilité d'être affectés dans une Unité d'Inclusion Scolaire au sein d'un établissement ordinaire. Ils sont alors considérés en situation de handicap dans



la mesure où leurs troubles les privent de la possibilité de suivre une scolarité ordinaire. Au sein de l'ULIS, l'enseignant coordonnateur leur apporte l'aide dont ils ont besoin pour accéder aux apprentissages qui sont adaptés à leur profil.

Ainsi, les élèves porteurs de TFC rencontreront des difficultés à rentrer dans la lecture et dans les mathématiques, sans oublier qu'ils ne seront pas capables d'une autonomie complète.

Tous ces éléments sont à prendre en compte par les enseignants qui accueilleront ces élèves. Tant en classe d'inclusion (leur classe de référence) qu'au sein du regroupement en ULIS.

L'enseignant spécialisé en charge de la coordination de l'ULIS est outillé à l'issue de sa formation pour analyser finement les besoins éducatifs particuliers des élèves et prévoir les adaptations et aménagements adéquats.

C'est d'ailleurs ce qui le distingue de l'enseignant de classe ordinaire. Cette analyse nécessite un travail d'observation permanent dans la mesure où tous les élèves sont singuliers et que leurs troubles ne les impactent pas de la même façon ni dans toutes les situations.

Je me suis nourrie des travaux de Mme Valérie BARRY, chercheuse et enseignante à l'INSPE de CRETEIL. Son ouvrage « Identifier des besoins d'apprentissage » incite à une réflexion concernant le besoin éducatif. Mme BARRY propose également une grille d'observation des élèves dans les apprentissages. Cette grille permet de s'appuyer sur des observables concrets.

Les travaux de Michel LAPEYRE et Pierre BONJOUR constituent eux aussi une aide fondamentale dans l'observation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils rejoignent ceux de Valérie BARRY qui détermine elle aussi 4 grandes sphères de besoins : la sphère cognitive, la sphère affective, la sphère instrumentale et la sphère sociale. C'est à partir de cette grille que j'ai pu dessiner le profil de chacun de mes élèves pour les domaines d'apprentissage fondamentaux.

Je vous présente ci-dessous un de mes outils de travail (figure 4). Il s'agit de la synthèse des observations que j'ai menées lorsque mes élèves d'ULIS collège étaient confrontés à des textes. Cette observation se mène toujours en situation c'est-à-dire lorsque les élèves sont en activité et ne nécessite pas de livret d'évaluation particulier. Néanmoins elle est aiguillée par les observables cités ci-dessus.

Potentialités (Points d'appui) / Problématiques ou point de tension / Analyse en termes de « besoins pour apprendre à comprendre »			
Dean né le 13/02/2006 Inclus en : Espagnol, Technologie, Physique-Chimie, Histoire-Géographie, Français, EPS, Arts Plastiques et Musique	Mathéo né le 24/09/2005 Inclus en : SVT, EPS, Histoire-Géographie, Arts Plastiques et Musique	Ibrahim né le 07/03/2003 Inclus en : SVT, Technologie, EPS, Musique et Arts Plastiques	Habib né le 18/07/2006 Inclus en : Physique-Chimie, Technologie, Histoire-Géographie, Français, EPS, Arts Plastique et Musique
Il peut lire seul et produire de très courts écrits. Il a de l'intérêt pour ce qui touche à l'Espagne, à sa culture et à sa langue. Il lit mais trop vite pour saisir le sens. Il écrit mais trop vite pour réguler sa production. Il est assez brouillon, impulsif et apporte très peu de soin à ses réalisations. Il s'investit difficilement dans une tâche et bâcle en général son travail.	Il lit seul, s'intéresse et s'implique dans les tâches scolaires. Il peut produire de courts écrits. Il a une personnalité bien marquée et peut exprimer son opinion. Il aime travailler seul et montrer ce qu'il sait faire. Il aimerait devenir gendarme. Il est très impulsif et revient peu sur sa tâche pour la réguler, trop sûr de lui pour envisager l'erreur. Il n'est pas très patient.	Il est vif et curieux. Il lit seul. Il s'implique dans les tâches scolaires. Il aime apprendre et parler, raconter, écrire et expliquer ses procédures. Il ne lit pas à haute voix parce qu'il bute sur les mots. Il a cependant du mal à organiser sa pensée, son discours devient incohérent ou trop abondant. Il a du mal à aller à l'essentiel se perd dans ses explications.	Il peut déchiffrer des textes et se montrer très volontaire et engagé dans la tâche s'il est seul ou avec un élève investi. Il peut écrire des textes et comprend bien les consignes. Il est très influençable et peut oublier rapidement le cadre, la consigne, le but de la tâche au contact de certains élèves. Il a du mal à trouver des mots pour identifier ou nommer ses

<p>Pour apprendre à comprendre il a besoin d'être dirigé tout au long de l'activité. L'outil et les consignes de travail doivent lui apporter un guidage rigoureux. Il a besoin de comprendre l'objectif scolaire précis de l'activité pour y mettre du sens et s'y investir.</p>	<p>Pour apprendre à comprendre, il a besoin de travailler avec d'autres pour se décentrer et échanger sur des sujets qui l'intéressent.</p> <p>Un outil d'auto-correction, un travail de méthodologie lui permettront une meilleure régulation.</p>	<p>Il a besoin de travailler sur des supports qui lui permettent d'organiser sa pensée. Les cartes mentales sont à privilégier pour sortir de l'énumération et développer ses capacités de synthèse.</p>	<p>émotions ainsi que des objets courants.</p> <p>Il doit apprendre à réguler sa production (connaître les étapes dans la tâche demandée). Il aime utiliser les cartes mentales, il pourrait apprendre à créer des outils pour organiser sa pensée. Il a besoin d'un guidage pour écrire des phrases cohérentes et apprendre à se relire.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Potentialités (Points d'appui) / Problématiques ou point de tension / Analyse en termes de « besoins pour apprendre à comprendre »			
<p>Mélik né le 12/01/2004, En 3°, Inclus en : SVT, EPS, Musique, Technologie</p>	<p>Sara-Su née le 01/01/2006, en 5°, Inclusive en : SVT, EPS, Arts-plastiques, Musique, Histoire Géographie</p>	<p>Aliza né le 12/09/2006 En 5°, Inclus en : Histoire-géographie, EPS, Technologie, Physique-Chimie, Musique, SVT</p>	<p>Aïssé née le 22/07/2004 En 3°, Inclusive en : SVT, EPS</p>
<p>Mélik est capable d'écouter des textes et fait preuve de curiosité. Il peut s'il est guidé, aller au bout de sa tâche pour restituer des éléments de compréhension. Il canalise son impulsivité par le sport où il excelle (la boxe). Mélik est allophone et commence seulement à décoder en français. Il comprend peu ce qu'il lit. Il maîtrise mal la langue française ce qui explique qu'il réclame de l'aide en permanence et se met rarement seul au travail. Il manque de vocabulaire. Son attitude peut parfois nuire à ses progrès. Il a besoin qu'on lui fasse la lecture ou d'un support audio pour entendre l'histoire et les consignes ainsi qu'un recours à la dictée à l'adulte (AESH CO) pour répondre. Un travail systématique sur le sens des mots et la construction des phrases est impératif.</p>	<p>Sarah est très calme et adore dessiner. Elle peut entendre un texte très court. Elle a un intérêt prononcé pour tout ce qui concerne l'esthétique, la Turquie son pays d'origine, sa famille proche. Elle est très faible lectrice et son vocabulaire très pauvre l'empêche d'accéder au sens d'énoncés simples. Elle est distraite et mémorise peu ou mal. Elle semble peu ancrée dans la réalité. Elle a besoin d'un travail autour d'images pour se construire une représentation mentale associée à un support audio ou vidéo. Lors des lectures, il faut s'arrêter et lui expliquer les segments lus. Des activités autour du vocabulaire et de la syntaxe lui sont indispensables pour accéder au sens. La présence de l'AVS CO lui permet d'être guidée dans l'activité.</p>	<p>Il peut déchiffrer un texte court et adapté. Il maîtrise parfaitement l'écriture cursive qu'il a très belle. Il peut se montrer plus réactif dans les activités collaboratives et quand le sujet le touche personnellement. Il aimerait devenir pompier. Élève TDAH sans traitement, il s'agite, s'impatiente ou se démobilise rapidement et devient léthargique. Il ne peut maintenir sa concentration très longtemps. Il lit trop vite, rate des mots, les transforme et ne peut intégrer le sens. Son manque de concentration et de contrôle l'empêche de mémoriser les éléments essentiels à la compréhension. Il a besoin d'être guidé dans la réalisation de la tâche (Prévoir le déroulement de son travail pour qu'il sache exactement ce qu'il doit faire) et d'un support de lecture adapté (ligne surlignée). Le travail en binôme lui est favorable.</p>	<p>Elève calme, timide et discrète. Elle est lectrice et sait répondre à des questions simples. Elle peut se montrer volontaire si elle comprend ce qu'on attend d'elle. Elle est très effacée parce qu'elle a peur de montrer ses difficultés. Elle attend que l'on fasse pour elle ou que l'adulte lui dise quoi faire. Elle ne comprend pas le sens de mots et d'expressions simples. Il faut découper l'activité en étapes que l'on validera avec elle (support organisationnel). Elle a besoin d'être sollicitée et encouragée à chacune de ces étapes. Le vocabulaire et la syntaxe en réception et en production nécessite d'être travaillées. Pour développer sa confiance en elle lui donner un rôle inducteur dans un groupe.</p>

Figure 4: Profil des élèves de l'ULIS collège de CESSON, janvier 2019 – Seine-et-Marne

Travailler la compréhension avec des élèves porteurs de troubles cognitifs est impératif. Cela davantage encore qu'avec des élèves suivant une scolarité ordinaire. La dernière étude PIRLS (Programme International de recherche en lecture scolaire) nous révèle qu'un grand nombre d'élèves qui font leur entrée au CM1, ne mettent pas de sens sur les textes qu'ils lisent. Ce constat alarmant fait redouter des situations d'illettrisme qui conduisent les élèves à inventer le sens de ce qui est pourtant bien déchiffré. « les illettrés d'aujourd'hui lisent mal mais surtout ne savent pas ce que lire veut dire. »¹¹

¹¹ Alain BENTOLILA, Pour une école de la résistance, 2022, Albin Michel.

Les chercheurs ont démontré que la compréhension s’enseigne. Le Cnesco et l’Ifé/ENS de Lyon ont organisé, en mars 2016, une conférence de consensus « Lire, comprendre, apprendre ». Les recommandations présentées à l’issue des travaux ont mis en évidence que trop souvent les enseignants pensent enseigner la compréhension mais se contentent de l’évaluer. La synthèse des conclusions indiquent ceci : « La compréhension doit faire l’objet d’un enseignement explicite. L’enseignant explicite les apprentissages visés (pourquoi), les tâches, les procédures et les stratégies (comment) et les apprentissages réalisés selon une scénarisation didactique et pédagogique anticipée, ajustable au fil du déroulement des activités et des réactions des élèves. (...) »

Cet enseignement de la compréhension constitue une lutte contre les inégalités et leur reproduction et se concrétise par les actions suivantes : s’accorder sur les buts de la lecture, organiser et diriger des discussions auxquelles chaque élève est incité à participer, expliquer le vocabulaire et en vérifier l’acquisition, expliciter le type de texte, sa construction, sa fonction, sélectionner les informations importantes, identifier les liens référentiels et logiques, inciter à faire des inférences, aider au lien entre l’information nouvelle et les connaissances préalables des élèves, revenir sur le texte (relecture) pour conforter la compréhension. Le rôle de l’enseignant est d’engager les élèves à réaliser ces tâches d’abord avec son aide puis de façon de plus en plus autonome. » 12

C’est en m’appuyant sur ces recommandations que je me permis de croiser les travaux des chercheurs. La vision Nord-Américaine portée par Jocelyne GIASSON mais aussi la vision française défendue par Sylvie CEBE et Roland GOIGOUX m’a beaucoup inspirée (figure 5).

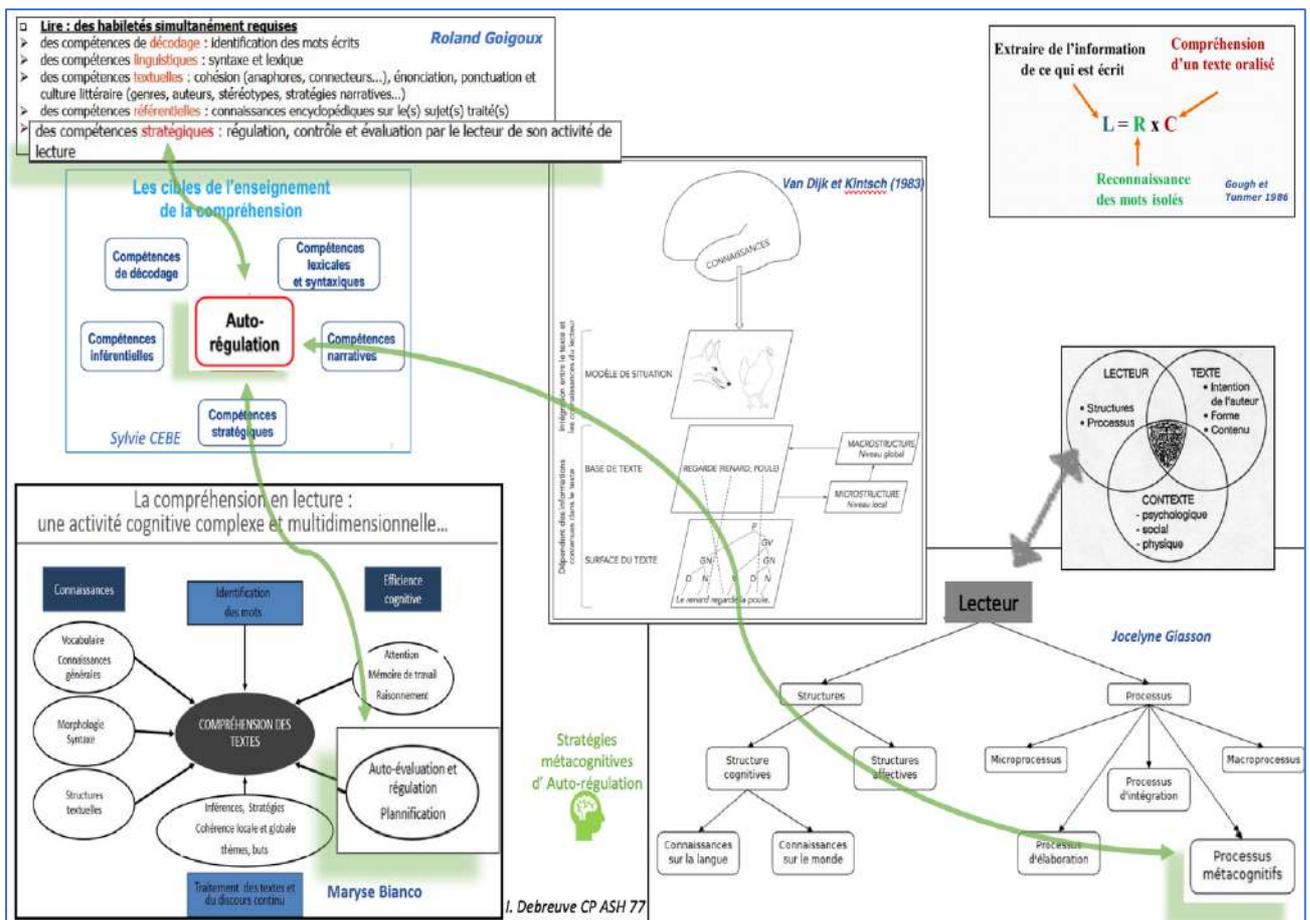


Figure 5 : Synthèse des modèles cognitifs de la compréhension en lecture.

12 Cnesco (2016). Lire, comprendre, apprendre : comment soutenir le développement de compétences en lecture ? Dossier de synthèse. <http://www.cnesco.fr/fr/lecture/>

J'ai donc élaboré un projet de lecture qui tient compte de ces modèles mais aussi d'autres ressources telles que les recherches de Serge BOIMARE qui tente d'analyser les difficultés que rencontrent les élèves face à leur peur d'apprendre. Mon projet s'est concrétisé par des activités de lecture autour des textes mythologiques. Nous avons pu faire évoluer les représentations des élèves quant à leur aptitude à comprendre des textes complexes. Ils étaient désormais conscients que ces lectures étaient à leur portée, grâce aux diverses modalités d'enseignement mises en place (aménagements, différenciation et adaptations couplées à la PEX¹³).

J'ai mis le numérique à contribution afin d'adapter les supports aux besoins des élèves. Grâce à Book Creator, application de création d'ouvrage numérique, j'ai pu enregistrer les extraits des textes. J'y ai rajouté une banque lexicale audible ainsi que de multiples illustrations. Un exemplaire a été créé pour chaque profil d'élèves et chacun d'entre eux pouvait grâce à son ordinateur hybride (tablette avec clavier) visionner, écouter et relire les extraits.

The screenshot shows a digital book page titled "LA VENGEANCE D'ACHILLE" by ULIS CESSON. The page features a central illustration of Achilles on his chariot. To the right, there is a text-to-speech interface with a speaker icon and a list of words: "le grec", "le fils de Pélée", "m'", "je", "Le troyen", and "son ennemi". Below the main text, there is a detailed text-to-speech interface with a speaker icon and a list of words: "la trachée", "la clavicule", "le preux", "les navires achéens", "Troyens et Troyennes", and "immoler".

« Hélas, [dit Hector] il n'y a plus de doute ! Les dieux **m'** appellent à la mort. [...] C'est mon destin. Mais **je** ne mourrai pas sans combat ni sans gloire ni sans un **exploit** dont les **générations** futures se souviendront. »

Le troyen tire le grand glaive **aigu** suspendu à sa hanche et prend son élan. Tel un aigle le rapide Achille bondit aussi, saisi d'une **fureur** sauvage.

Le grec aux belles **cnémides** se protège de son beau bouclier façonné par **Héphaïstos**. Son casque étincelant à la splendide **crinière** d'or va et vient sur son front. Comme l'étoile du soir, la plus belle du **firmament**, la **javeline** aiguisée qu'Achille brand dans sa main droite brille de tous ses feux.

Le fils de Pélée réfléchit à la manière de tuer **son ennemi**, cherchant des yeux le meilleur endroit où l'**atteindre**.

la trachée

la clavicule

le preux

les navires achéens

Troyens et Troyennes

immoler

La vengeance Mélik/Sara-Su de ULIS CESSON

La vengeance Mathéo/Aliza/Dean/H... de ULIS CESSON

Figure 6 : Capture d'écran de l'application Book Creator- support des livres numériques conçus pour les élèves de l'ULIS de Cesson

Pour certains élèves, il ne fut pas nécessaire de passer par les tablettes. Les élèves les plus à l'aise en lecture s'en seraient trouvés ralentis. Je leur proposai alors des supports textes papier mais adaptés à leurs troubles :

Et dès que Hector eut vu Patrocle se retirer, blessé par sa javeline pointue, il se jeta sur lui, lui arracha son bouclier et le frappa dans le côté d'un coup de glaive qui le traversa.
 Patrocle tomba avec bruit et la douleur saisit le peuple des Achéens.
 De même un lion dompte dans le combat un robuste sanglier Hector arracha l'âme du brave Patrocle.

Figure 7 : Extrait du texte fourni aux 2 élèves lecteurs dyspraxiques.

Ces textes mythologiques, complexes à tous points de vue, ont également nourri le référentiel culturel des élèves. D'ailleurs l'épreuve maîtresse présentée pour le CAPPE, la séance d'apprentissage, s'appuyait sur mon projet. Les élèves ont tous investi les activités proposées autour des textes de l'Illiade et l'Odyssee et se sont sentis fiers de pouvoir raconter ce qu'ils avaient compris des récits.

Certains ont pu grâce aux outils proposés (cartes heuristiques, QCM...) organiser leur compréhension des textes sans avoir besoin de rédiger des réponses à des questions (figure 8).

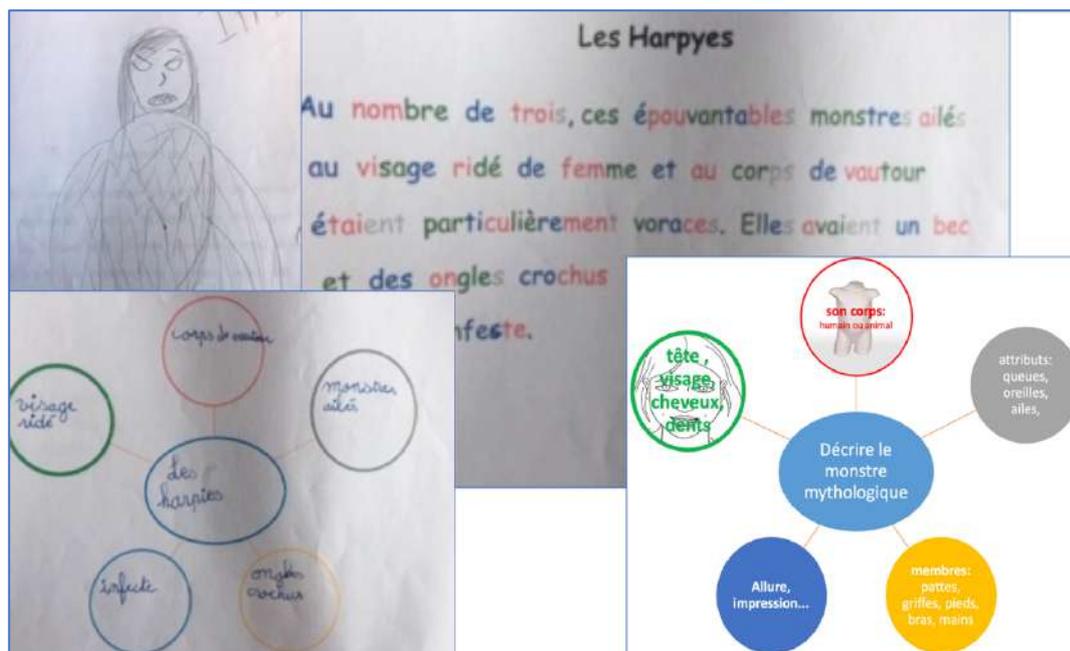


Figure 8 : Utiliser une carte mentale pour récolter les indices

Depuis cette expérience en ULIS collègue, j'ai encore plus à cœur de travailler avec l'ensemble des acteurs de l'école inclusive à l'acquisition des compétences du socle commun de compétences et de culture par tous les élèves. Qui mieux qu'un enseignant spécialisé peut « Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves pour

connaître les élèves et les processus d'apprentissage et construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves. »¹⁴ ?

Je citerai Mme Florence ROBINE, directrice générale de l'enseignement scolaire jusqu'en 2019. Cette dernière présente le nouveau référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation en précisant qu'« enseigner est un métier qui s'apprend ». Et elle rajoutera : "qui s'apprend tout au long de la vie dans un processus subtil de développement progressif et intégré de savoirs, de savoir-faire et de savoir être. » C'est dans ce processus que j'envisage une fois ce master MEEF PDG validé, de me présenter au concours d'IEN CCPD. Ce métier serait dans la continuité de mon parcours professionnel, une opportunité nouvelle d'accompagner les enseignants dans des pratiques favorisant la réussite de tous les élèves. Pour se présenter au concours, il est nécessaire que le candidat rédige un dossier RAEP (reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) qui doit faire état des compétences, titres et diplômes obtenus. Ainsi il me paraît opportun de montrer ma capacité à compléter mon cursus universitaire par l'obtention de ce master.

Je reviens avant de conclure sur une des compétences essentielles du **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**. Elle concerne les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative. Il y est recommandé de « *s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel soit :*

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. - Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. » Nous avons pu bénéficier grâce à l'émergence des recherches en neurosciences d'apports scientifiques qui nourrissent nos questionnements pédagogiques. Je citerai Stanislas DEHAENE qui dans son ouvrage Les neurones de la lecture fait émerger le concept de recyclage neuronal et permet de mieux comprendre pourquoi la méthode de lecture globale convient peu à nos connexions neuronales. Les conférences de ce chercheur sont disponibles sur le site du *Collège de France*¹⁵. D'autres universitaires tel que Joelle PROUST y sont invités et nous permettent de mieux comprendre comment nos fonctions exécutives opèrent lors de l'apprentissage. Ces ressources sont une richesse infinie pour les enseignants débutants et confirmés.

- « Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. » Nous avons au sein de la mission ASH mis en place des groupes d'analyse de pratiques professionnelles. Ces temps permettent à nos enseignants de réfléchir en équipe aux problématiques rencontrées sur le terrain. Ces modalités sont d'autant plus appréciées par nos collègues qu'elles représentent un sas de décompression où ils sont écoutés et accompagnés.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. » Depuis quelques années, de nombreuses ressources sont mises à disposition des enseignants sous forme de guide. C'est le cas pour le délicat enseignement du langage écrit pour lequel on retrouve

14 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

15 <https://www.college-de-france.fr/site/stanislas-dehaene/symposium>

sur Éduscol les ressources « [Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP](#) ». On retrouvera d'autres guides pour enseigner la lecture au CE1, le vocabulaire en Maternelle, la résolution de problème au cours moyen. L'institution met donc à notre disposition des réponses didactiques à des problématiques relevées majoritairement lors des évaluations nationales.

J'espère donc participer en tant que conseiller pédagogique à mieux à diffuser auprès de mes collègues enseignants les outils qui leur permettront de faire face à leurs missions.

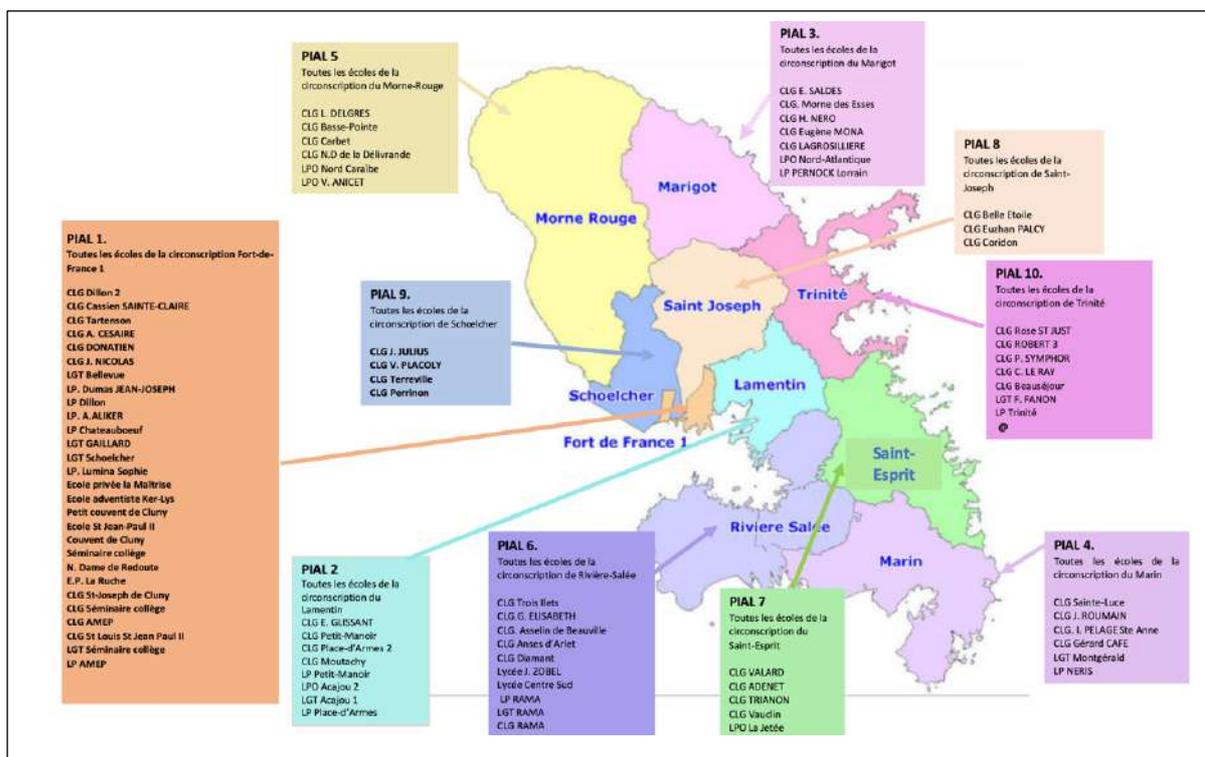
Je crois avoir pu démontrer que mon parcours et que mon identité professionnels sont nourris par une dynamique d'enrichissement de mes compétences. Je conclurai cette présentation en citant cette fois Simone BONNAFOUS qui explique que :« (...) nous savons que le contexte d'exercice du métier évoluera et que l'enseignant de demain devra évoluer en conséquence. Pour s'adapter durant toute sa carrière, aux évolutions du contexte, l'enseignant aura besoin d'inventivité ». Ce qui implique "la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments". C'est bien un professionnel réflexif, autonome et créatif qui sera le mieux outillé pour affronter demain. ». Je crois être parvenue à devenir cette enseignante.

Liste de références

- 1- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; La liste des compétences que les **professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation** doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.
- 2 - Alain BENTOLILA, Pour une école de la résistance, 2022, Albin Michel
- 3 - Martin BALTSCHKEIT et Marc BOUTAVANT, L'histoire du lion qui ne savait pas écrire, 2007, Glénat Jeunesse.
- 4 - Jean-Pierre ASTOLFI, L'erreur un outil pour enseigner, 2020, ESF
- 5 - André ANTIBI, La constante macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves ? , 2003, Math Adore
- 6 - Dossier de synthèse de la Conférence du Cnesco (2016) ; Lire, comprendre, apprendre : comment soutenir le développement de compétences en lecture ?
- 7 - Valérie BARRY, Identifier des besoins d'apprentissage : Fondements, méthodologie, études de situations, avril 2016, L'Harmattan
- 8 - Michel LAPEYRE et Pierre BONJOUR, Le projet individualisé, clé de voûte de l'école inclusive ? Du discours à la méthode, le Sémaphore, 2004, Erès.
- 9 - Serge BOIMARE, L'enfant et la peur d'apprendre, 2019, DUNOD.
- 10 - Stanislas DEHAENE, Les neurones de la lecture, Aout 2007, Odile JACOB, <https://www.college-de-france.fr/site/stanislas-dehaene/symposium>
- 11- Les ressources d'accompagnement Éduscol : **Les guides fondamentaux pour l'enseignement** <https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>



La mise en œuvre des PIAL en Martinique



Durant l'année scolaire 2018/2019, des bassins ont été choisis afin que soit expérimentée la politique des PIAL sur l'académie de Martinique. Madame FAFARD, IEN CTR ASH, a suivi cette expérimentation sur plusieurs bassins de formation (Le Lamentin par exemple) sur lesquels les conclusions ont été fructueuses. Dans le même temps, des réunions d'informations se sont tenues afin de préparer la mise en place de l'existant à ce jour.

La note de cadrage de Mme l'IA-DAASEN en date du 20 août 2019 précise les modalités de mise en place des PIAL dans l'académie pour la rentrée. 10 PIAL inter-degrés sont créés prenant Ces derniers correspondent aux territoires définis par les circonscriptions du premier degré et incluent les écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat qui y sont implantés. Les AESH sont ainsi, désormais, affectés à un PIAL.

1. L'accueil des accompagnants des élèves en situation de handicap de l'académie R2019

Le Recteur, l'IA-DAASEN ainsi que l'IEN CTR ASH ont convié les 640 accompagnants des élèves en situation de handicap de l'académie le mercredi 4 septembre 2019. L'objectif était de leur présenter les PIAL, leur fonctionnement, les enjeux de ces nouveaux dispositifs ainsi que leur rôle et leurs missions au sein de cette nouvelle organisation.

Cette rencontre a également permis de rassurer les AESH quant à la professionnalisation des missions qu'elles exercent et a désamorcé les tensions et les craintes suscitées par l'émergence des PIAL.

	2016	2017	2018	2019
NOMBRE TOTAL D'ACCOMPAGNANTS RECRUTES	510	607	486	640*

CDD Titre 2	74	165	245	236
CDI Titre 2	68	86	95	129
CDD Hors Titre 2	62	70	70	275
CONTRATS AIDES (EVS PUIS CUI PUIS PEC)	306	286	76	-

*640 AESH accompagnent environ 1350 élèves

2. Réunion de cadrage pour le pilotage des 10 PIAL inter-degrés

Le lundi 16 septembre, l'IA-DAASEN accompagnée de l'IA-IPR EVS ainsi que de l'IEN CTR ASH a accueilli les pilotes et acteurs principaux des PIAL afin de leur présenter leurs rôles et missions au sein des dispositifs.

Cette rencontre a été l'occasion de mettre en relation les pilotes et acteurs des différents PIAL et de leur rappeler leur place dans ces PIAL inter-degrés. Ce fut aussi l'opportunité de leur présenter les outils mis à leur disposition pour faciliter l'harmonisation des pratiques.

Ces outils sont disponibles sur un espace collaboratif de travail hébergé par TRIBU, notamment :

1. Les documents nationaux permettant la mise en œuvre des PIAL
2. La note de cadrage académique
3. La liste des co-pilotes des PIAL ainsi que des référents et coordonnateurs locaux
4. Les ressources institutionnelles nécessaires à l'organisation du travail de l'accompagnant
5. Un calendrier de rencontres.

Les co-pilotes peuvent donc établir un calendrier des actions dans leur pôle, calendrier partagé par tous les acteurs afin de s'accorder sur la disponibilité de tous

Cet espace met aussi à disposition une salle dédiée à chaque PIAL. Dans cette salle, les pilotes peuvent déposer les éléments relatifs au fonctionnement de leur dispositif. Mais il leur est aussi possible de mutualiser et d'harmoniser les pratiques par le biais des forums et fils de discussion.

La cellule d'écoute y trouve aussi sa place et propose la consultation de la FAQ servant de trame pour les réponses aux familles.

Les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une école inclusive tels que le guide Qualinclus, le lien vers la plateforme Cap école inclusive et le Vadémécum des PIAL y sont accessibles.

Enfin, des liens vers les outils de classe virtuelle VIA permettant les réunions à distance pourront y être insérés à la demande des pilotes.

Chacun des co-pilotes a reçu une invitation à rejoindre l'espace collaboratif tribu, à cette heure la plupart l'ont acceptée et ont pu accéder à la plate-forme. L'espace Tribu est censé rendre visibles les modalités choisies pour le déploiement et permettre une meilleure coordination. Cependant, les dates de COPIL n'y sont pas systématiquement renseignées, ce qui provoque parfois des superpositions.

Peut-être faudrait-il prévoir un rappel par courrier électronique des procédures d'inscription au calendrier Tribu, peut-être est-ce aussi par défaut de formation à l'utilisation de la plate-forme ?

6. La coordination de l'ensemble des dispositifs

Le coordonnateur académique participe dès lors qu'il y est invité à tous les comités de pilotage ainsi qu'aux réunions d'accueil des AESH (d'où l'importance de l'agenda partagé sur TRIBU). Il accompagne également les coordonnateurs locaux, les ERSEH en Martinique, dans les changements apportés par la mise en place des PIAL.

Il fait le lien entre les services de gestion administrative et financière des accompagnants, les coordonnateurs AESH et les autres membres du SEI (voir organigramme en annexe 2). Il rencontre ainsi les responsables des services de gestion des AESH en la personne Mme JOUBERT et Mme MARIE-OLIVE pour les contrats T2 et M. DANSICARE et Mme CORLET pour les contrats HT2. Ces rencontres permettent de réfléchir à une harmonisation des procédures quant à l'édition des contrats afin que ceux-ci servent d'appui à la mutualisation des moyens d'accompagnement, ambition première des PIAL.

C'est pour cette raison, qu'il est envisagé de repenser le contenu des lettres de mission éditées par les coordonnateurs AESH afin que n'apparaisse plus le nom des établissements mais le nom du PIAL où sont affectés les accompagnants.

	PIAL 1	PIAL 2	PIAL 3	PIAL 4	PIAL 5	PIAL 6	PIAL 7	PIAL 8	PIAL 9	PIAL 10
Nbre d'AESH	104	71	57	61	43	104	49	41	52	56
Nbre d'élèves accompagnés	224	139	115	118	77	216	94	72	93	63

**Recensement des effectifs en cours*

NOMBRE TOTAL D'ELEVES NOTIFIES POUR ACCOMPAGNEMENT	1359
Notifiés pour accompagnement individuel	996
Nombre d'élèves M accompagnés	363
Nombre d'élèves en attente	23

NOMBRE TOTAL D'ETP UTILISES POUR RECRUTEMENTS	400,25	14 009 heures
ETP UTILISES POUR RECRUTEMENT CDD T2	134	4690 heures
ETP UTILISES POUR RECRUTEMENT CDI T2	91,75	3212 heures
ETP UTILISES POUR RECRUTEMENT CDD HT2	174,5	6610 heures

10 h d'accompagnement par élèves

22 heures effectuées par AESH

Les chiffres indiqués sont en cours d'actualisation. Les coordonnateurs AESH envisagent de nouvelles modalités qui leur permettront de répartir les affectations par PIAL plutôt qu'en fonction des secteurs.

Le coordonnateur académique recense également les besoins de formation des AESH et organise avec les conseillers pédagogiques de la MASH les modules de formation pour l'année scolaire. Il peut, en collaboration avec les co-pilotes, proposer un temps d'information aux accompagnants à qui l'on précisera leurs missions au sein du nouveau dispositif.

Pour finir, le coordonnateur gère l'espace collaboratif Tribu sur lequel de nombreuses ressources sont mises à disposition des acteurs des PIAL. La création d'une adresse twitter « PIAL Martinique » permet de diffuser les temps forts du déploiement des PIAL.

7. La mise en route du fonctionnement : bref état des lieux

-Le PIAL 2 du Lamentin a déjà organisé, le jeudi 12 septembre, son premier COPIL au collège de Place d'Armes 2. Il réunissait les ERSEH, 1 directrice d'école, les conseillers pédagogiques de la circonscription, l'AESH référent, les co-pilotes et le coordonnateur académique.

-Les co-pilotes du **PIAL 3 du Marigot**, assistés des CPC et du coordonnateur académique, ont convié les directeurs d'écoles et les ERSEH du pôle le vendredi 13 septembre ; leur réunion d'accueil des AESH est prévue le 10 octobre.

-Le PIAL 6 de **Rivière-Salée** a déjà organisé la réunion d'accueil de ses AESH. Cette rencontre s'est déroulée au lycée Joseph Zobel de Thoraille le 26 septembre. Elle a réuni l'ensemble des AESH du PIAL (environ 108 accompagnants), les pilotes, les coordonnateurs locaux et le coordonnateur académique. Leur prochain COPIL prévu le 30 septembre permettra de définir un pilotage répondant aux spécificités de leur secteur.

-Le vendredi 27 Septembre, le **PIAL 4 du Marin** a convié ses 76 AESH à les rejoindre à la salle Lumina Sophie de Rivière-Pilote en présence des co-pilotes, des coordonnateurs locaux ainsi que du coordonnateur académique.

Les autres PIAL ne sont pas en reste :

- le **PIAL 2** du Lamentin accueillera ses AESH le 17 octobre

- le **PIAL 9** de Schœlcher prévoit son 1^{er} COPIL le 30 septembre

- le **PIAL 8** de Saint-Joseph a planifié son comité de pilotage le 3 octobre et son accueil des AESH le 9 octobre.

Bien en amont, certains PIAL ont préparé leurs équipes en leur proposant des réunions d'information :

1. Lundi 2 septembre : Collège Gérard Café, Le Marin.
2. Jeudi 5 septembre : Collège Placol, Schoelcher.
3. Jeudi 5 septembre : Collège Morne Rouge + équipe de circonscription.

A l'issue des premiers COPIL, voici quelques propositions pour faciliter la régulation des emplois du temps des AESH:

*-création d'une **adresse mail académique pour chaque PIAL** (en liste de diffusion les pilotes et coordonnateurs locaux) afin d'assurer **une veille quant à l'absence prolongée des AESH et/ou des élèves (départ en stage, motif médical, démission de l'AESH...)**.*

*-**calendrier de rencontres hybrides** pour le PIAL 9 (réunions régulières en classe virtuelle complétées par des temps d'échanges en présentiel)*

*-**utilisation des outils collaboratifs pour harmoniser les emplois du temps** (en limitant les droits d'accès aux pilotes afin d'en garantir la confidentialité)*

*-**désignation d'un référent PIAL** dans chaque établissement (AESH ou enseignant)*

*-**organisation des missions des AESH référents en fonction de la note de cadrage et du vademecum***

*-**élaboration d'un livret d'accueil** spécifique au PIAL mentionnant toutes les écoles et établissements où l'AESH est susceptible de se déplacer.*

4. Relations avec la MMPH (Maison Martiniquaise des personnes en situation de handicap)

Une procédure de dépôt de demande est décrite ici par l'un des coordonnateurs AESH :

« Les enseignants référents font parvenir les GEVASCO renseignés ainsi que les bordereaux de dépôt aux coordonnateurs AESH (voir organigramme en annexe 1).

Les Coordonnateurs AESH se chargent du dépôt des GEVASCO à la MMPH le lundi après-midi.

Une fois réceptionnées, les pièces annoncées sont vérifiées puis validées avant d'être tamponnées et les bordereaux signés.

En cas de dossier incomplet ou de non-conformité la défection est notée sur le bordereau mais le dossier n'est pas rejeté.

Le coordonnateur AESH récupère les bordereaux puis avise les enseignants référents des dépôts en leur transmettant les copies des bordereaux.

Pour éviter le dépôt à la MMPH, leur informaticien peut disposer des PPS sur un disque dur. Le coordonnateur AESH peut en diffuser une copie aux enseignants référents et aux établissements. »

Une enseignante spécialisée, Mme Tritz, est d'ores et déjà mise à disposition de la MMPH afin d'assurer une liaison avec l'EN. Par ailleurs, des AESH avaient été également mis à disposition afin d'assurer des tâches administratives.

Un travail doit avoir lieu afin d'informer durablement les personnels de la MMPH des nouveautés impulsées par l'existence des PIAL, la nécessité de notifier en ce sens des AESH mutualisés avant tout par exemple...

Enfin, Madame L'IEN CTR ASH, Mme FAFARD, siège à la CDAPH dès que celle-ci a lieu afin d'assurer au mieux le suivi et la liaison avec cette instance...

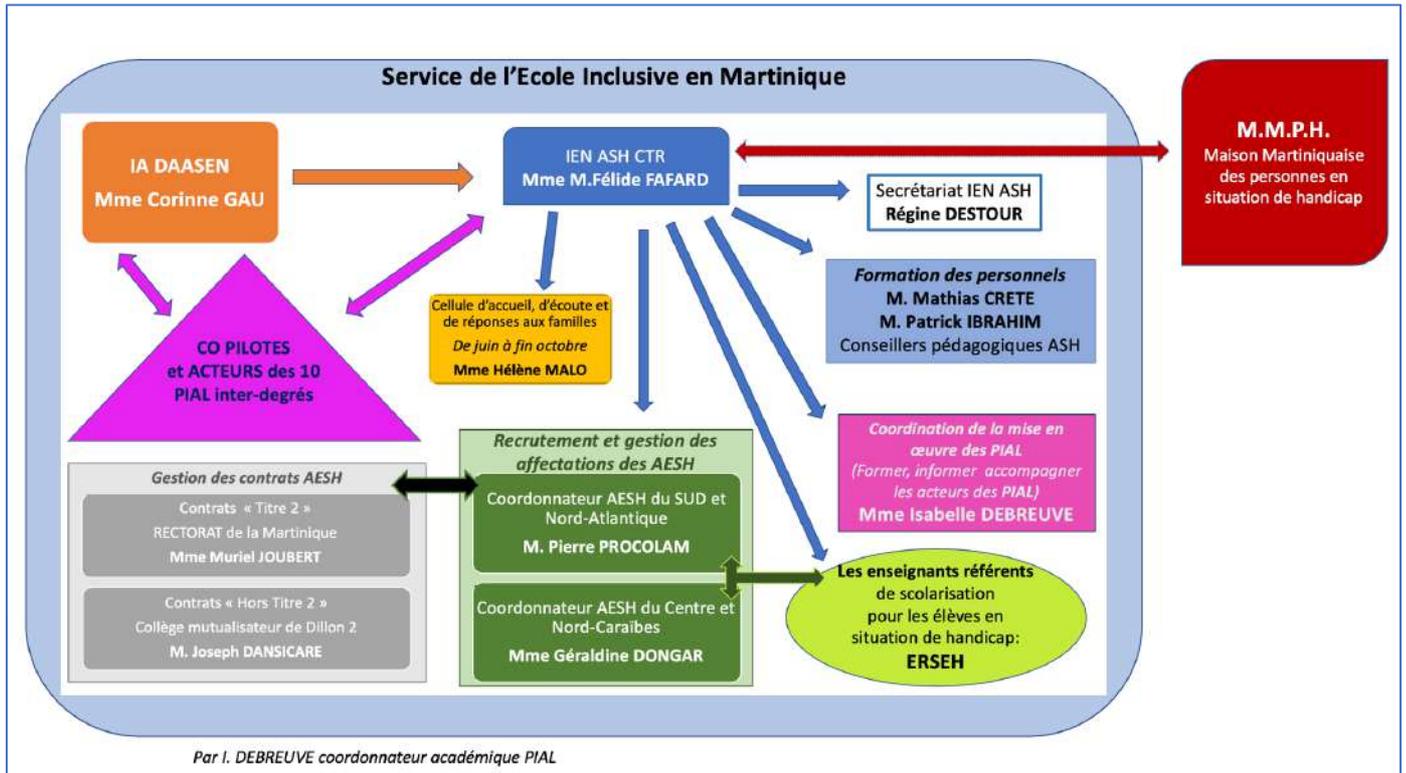
Bilan cellule d'accueil école inclusive

02/09/2019		Cellules d'accueil						
Académie	Numéro de département	Nb saisines relatives à l'accompagnement humain	Nb saisines relatives aux aménagements de scolarité	Nb saisines relatives à l'absence de place en ULIS	Nb saisines relatives à une scolarisation partielle imposée	Nb saisines Autres	Nb d'appels, mail courriers reçus par les cellules	Nb d'appels, mail courriers traités par les cellules
MARTINIQUE	972	42	9	7	0	14	72	72

Concernant la cellule d'écoute 72 appels ont été comptabilisés du 2 septembre au vendredi 4 octobre.

1. 58% des appels concernent les AESH (absence d'AESH à la rentrée, problème lié au nombre d'heures, affectation ...).
2. 13% des appels concernent le matériel.
3. 10% des appels concernent les ULIS (parents mécontents car pas de coordonnateur ULIS, ou élève en attente car notification pas arrivée...).
4. 19% des appels sont des questions diverses (sur le PIAL, sur les contrats des AESH)

Les PIAL au cœur du Service de l'école inclusive Septembre 2019



En Martinique, le service chargé du recrutement des AESH est placé sous l'autorité de Mme FAFARD IEN CTR ASH. **Deux « coordonnateurs AESH »** se répartissent les écoles et EPLE du département en fonction d'un découpage géographique permettant une gestion équitable des accompagnants. Leur mission est d'attribuer un accompagnant à chaque élève notifié, en concertation avec les **ERSEH**. Ces notifications sont reçues de la **MMPH** après évaluation de la situation et des besoins des élèves.

Ces coordonnateurs AESH collaborent également avec les services chargés de la gestion comptable et administrative des accompagnants. Il s'agit du service chargé de la **division des personnels d'administration du rectorat** pour les contrats dits « Titre 2 » et du **collège mutualisateur de Dillon 2** pour les contrats dits « Hors titre 2 ».

Le **service de l'école inclusif** de Martinique a mis en place **une cellule d'écoute** pour laquelle un personnel est mis à disposition afin de répondre aux familles dans les délais les plus brefs.

Les conseillers pédagogiques ASH prennent en charge la formation des personnels enseignants mais aussi des AESH. Les personnels sont ainsi formés à l'adaptation des pratiques, des supports, des outils ainsi qu'à l'individualisation du parcours des élèves en situation de handicap.

Sont prévues des formations conjointe enseignants/AESH durant l'année scolaire.

Cette organisation participe à la mise en œuvre des **pôles inclusifs d'accompagnement localisés** coordonnés par un personnel dédié qui s'assure de la formation et de l'information des acteurs de ces pôles et qui participe avec les pilotes à la mise en œuvre de ces dispositifs (comité de pilotage, accueil, formation et aide à la régulation des emplois du temps des AESH en lien avec les coordonnateurs locaux).

1. Vue d'ensemble des données actualisées

Un effort redoublé pour accueillir toujours plus d'élèves



Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés

Source Enquête Statistique DGESCO 3, 12 et 32.

ASH Martinique

Degré d'enseignement	Type de scolarisation	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
1ER DEGRE	Milieu ordinaire	707	748	792
	Etab. médico-social ou hospitalier			
Total 1ER DEGRE		707	748	792
2ND DEGRE	Milieu ordinaire	908	1028	1275
	Etab. médico-social ou hospitalier			
Total 2ND DEGRE		908	1028	1275
POST BACCALAUREAT	Milieu ordinaire			
	Etab. médico-social ou hospitalier			
		563	589	596
Etab. médico-social ou hospitalier	Unités d'enseignement	563	589	596
Total général		2178	2365	2663

L'école inclusive de 2016 à 2019

ASH Martinique

Dispositifs ULIS 1 ^{er} degré	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
ULIS TFC	34	34	34	34
ULIS TFM (prévision 1 transfert vers Ste Luce)	2	2	2	2
ULIS TFV (Transformation du poste en MSI à la rentrée 2018)	1	1	1	1
ULIS TFA (Transformation du poste en MSI à la rentrée 2019)	1	1	1	1
Total ULIS 1^{er} degré	38	38	37	36
Dispositifs ULIS 2nd degré Collège				

ULIS TFC	20	21	21	21
ULIS TFM	2	2	2	2
ULIS TSLA		1	1	1
Total ULIS 2nd degré Collège	22	24	24	24
Dispositifs ULIS 2nd degré LP				
ULIS TFC	4	4	4	4
Total ULIS 2nd degré LP	4	4	4	4
Total ULIS 1^{er} et 2nd degré	64	66	65	64

Instituts Médico-Educatifs				
IMP	5	5	5	5
IMPro	4	4	4	4
IMPro Martinique Autisme	1	1	1	1
Total des Instituts Médico-Educatif	10	10	10	10

Hôpitaux				
UE Pédopsychiatrique - Mangot Vulcin	1	1	1	1
UE Hôpital du Carbet	2	2	2	2
UE MFME PIERRE ZOBDA QUITMAN	3	3	3	3
Total d'unités d'enseignement	6	6	6	6

Autre				
DITEP Lamyriam OVE Caraïbes	1	1	1	1
ADAPEI Les flamboyant Polyhandicap	1	1	1	1
UEMA Martinique Autisme-Les Luciole/E.M Bas Mission	1	1	1	1
UEE Collège Cassien Ste Claire / AMEDAV			1	1
UEE Ravine bouillé / AMEDAV				1
UEE Clg Lagrosillière / IMP Ste Marie(ouverture au cours du 1er trimestre)				1
UEE Collège Jacques ROUMAIN / IMPro Rivière Pilote			1	1
EES Martinique Autisme - Les Luciolles	1	1	1	1
Établissement Polyhandicap TIBAUME	1	1	1	1
SEES HA – Déficiences sensorielles	1	1	1	1
Total	6	6	8	10

Effectif ULIS	Effectif ULIS	Effectif TSA
1^{er} degré	2nd degré	
263	465	201

**Au 1^{er} septembre 2019*

Projet de mise en réseau des ULIS en Lycée de Martinique : Expérimentation au LP FRANTZ FANON de Trinité

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

-6 ULIS en Lycée dont 2 plus de 30 élèves.

-Des filières choisies par défaut : les élèves sortant d'ULIS collège sont orientés de préférence vers des lycées possédant une ULIS. C'est un choix de la famille rassurée par la présence d'un référent handicap dans l'établissement.

-Un maillage d'ULIS trop restreint d'un point de vue géographique.

-Le concept d'inclusion en danger : les filières occupées à plus de 50% par des élèves d'ULIS.

-Sensibiliser, rassurer et former : des enseignements non adaptés, des difficultés à mettre en place une différenciation pédagogiques, un besoin de comprendre les BEP pour les enseignants.

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Les 6 ULIS en lycées



Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

Une équipe d'observateurs :

- 1 IEN : M. MAKOUDI
- 1 CPC ASH : Mme DEBREUVE
- le coordonnateur académique PIAL : Mme HAUTERVILLE

Un Groupe de Travail :

- 1 IEN : M. MAKOUDI
- 1 IEN IO : Mme JOSETTE Lina
- 1 CPC ASH : Mme DEBREUVE
- le coordonnateur académique PIAL : Mme HAUTERVILLE
- 1 PERDIR : Mme MARRAS
- 1 Psychologue EN EDO : à déterminer
- 1 ERSH : à déterminer

Des visites d'observation :

- Calendrier prévisionnel des visites aux établissements satellites
- Fiche projet à préparer
- 1 rencontre mensuelle de l'équipe d'observation.

- Ouvrir des dispositifs dans le PAF (public désigné)
- Prévoir des animations inspecteurs (enseignants relevant des disciplines)

Diagnostic partagé

Points forts

1. L'implication de la Provisure adjointe du LP Frantz FANON dans le développement de compétences professionnelles pour ses enseignants quant. La prise en compte des besoins éducatifs particuliers.
2. Une bonne connaissance du terrain et de ses difficultés

Objectifs

5. Mettre en lien les filières disponibles afin d'enrichir les possibilités d'orientation des élèves
6. Former les enseignants à la prise en compte des BEP
7. Mettre en synergie les dispositifs inclusifs au service des élèves à BEP

Actions : Rencontre du jeudi 3 février 2022 au LP Frantz FANON

Présents : Arnaud MAKOUDI – Claude MASSENO – Sylvie MARRAS – Isabelle DEBREUVE – Odile HAUTERVILLE

1. Créer un SAS Expérimental (Pré-orientation des élèves en CAP afin de les laisser découvrir la filière). Cela permettrait des immersions dans les filières de lycées satellites autour du LP Frantz FANON et prise en charge de proximité pour les élèves à BEP (voir schéma réseau)
2. Favoriser un changement d'orientation pour les élèves qui le souhaitent avant la fin de la première période scolaire (avant la fin des vacances de Toussaint)
3. Travailler à la mise en place du certificat de compétences professionnelles et sur l'évaluation des acquis des EBEP
4. Favoriser les liaisons inter-degré / inter-établissement
5. Interroger sur la question des moyens humains
6. Envisager une simulation en partant de la population d'élèves existante (voir liste des élèves ULIS et EBEP par filière)
7. Intégrer l'IEN IO au groupe d'observateurs (Mme JOSETTE Lina) afin d'envisager la formation à l'orientation des personnels du réseau en lien avec le PRITH
8. Prendre contact avec les chefs d'établissement satellites afin de leur présenter le projet
9. Préparer une « fiche projet » en 3 diapositives afin de montrer ou donner du sens au PIAL à travers le réseau
10. Interroger les établissements sur les difficultés des EBEP dans les CAP, sur leur origine géographique et sur le choix réel des élèves / choix par défaut
11. Préparer des éléments pour fixer le cadre réglementaire des relations entre la tête de réseau et les satellites qui seraient des antennes (voir une convention inter-établissement en annexes)
12. Question à élucider : Quel statut pour l'ULIS réseau : interroger Le CARDIE (article 34) IA IPR STI Gérard BAUDIN

Points faibles

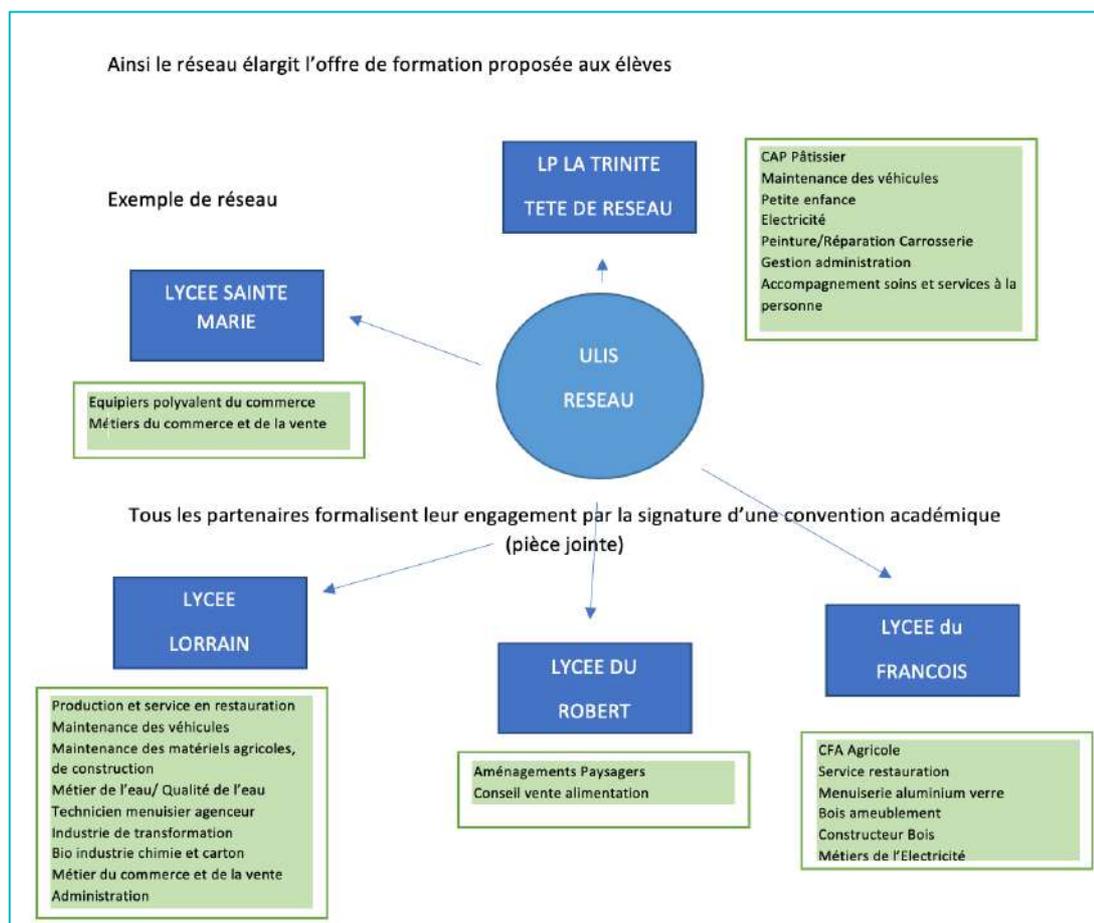
3. La mise à disposition de moyens humains permettant l'ouverture de nouveaux dispositifs ULIS
4. Des élèves BEP (ceux des ULIS notamment) vus comme des élèves en échec

SCHEMA SYNTHETIQUE DU RESEAU d'ETABLISSEMENTS AUTOUR De l'ULIS du LP de TRINITE

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en Lycée professionnel (LP) est organisée pour rendre accessible aux élèves en situation de handicap les formations qui y sont dispensées.

Créer un réseau d'établissement autour d'une ULIS, c'est élargir le champ des formations possibles pour l'élève. Il constitue alors un dispositif collectif où les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers se voient proposer une organisation facilitant la mise en adéquation de son projet professionnel et son projet personnalisé de scolarisation grâce à un SAS d'immersion professionnelle.

Il est coordonné par un enseignant titulaire du CAPPEI chargé de l'organisation du dispositif et de l'adaptation de l'enseignement inter-établissements.



Observables

Recueil d'observations des ULIS lycée à renseigner au cours des visites aux chefs d'établissement et coordonnateurs des dispositifs afin de déterminer les leviers et les freins :

Les champs professionnels et l'ULIS :

- Identifier les champs professionnels plébiscités par les élèves affectés en ULIS
- Comprendre si ces champs correspondent au premier vœu des élèves
- Identifier les partenariats avec les autres structures spécialisées pour favoriser l'insertion professionnelle
- Existe-il un référent ou personne-ressource en dehors du coordonnateur de l'ULIS ?
- L'établissement dispose-t-il d'un lieu dédié aux élèves en SH ? si oui quelle est sa fonction ?
- Comment l'ULIS est-elle perçue par la communauté éducative ?
- Comment les enseignants des disciplines professionnelles perçoivent-ils les difficultés des élèves ULIS ?

L'élève d'ULIS :

- Quelles sont les difficultés rencontrées par les élèves en ULIS ?
- Comment est envisagé le parcours quant à la validation des compétences professionnelles pour l'élève en grande difficulté ?
- Les changements d'orientation sont-ils possibles et comment s'opèrent-ils ?
- Comment la famille prend-elle part au projet de l'élève en ULIS ?
- Que devient l'élève post CAP ou post BAC PRO ?
- La question de l'évaluation des élèves à BEP est-elle posée ?

La formation :

- Les enseignants ont-ils été sensibilisés aux troubles rencontrés par les élèves affectés en ULIS ?
- Quelles relations entre les AESH et les enseignants des matières ?
- Quel plan de formation à l'EI a été arrêté par l'établissement ?
- Quelles seraient les points de vigilance en termes de formation des personnels ?

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) ASH 972

Pour une école inclusive Elèves en situation de handicap Elèves malades Adaptation: La difficulté scolaire

Pôle ressource académique Personnels du spécialisé Les PIAL Formation Elèves à haut potentiel

Covid Ressources et outils Orientation et insertion professionnelle des élèves

Cellule académique élèves à Haut Potentiel

Search



La cellule académique « Élèves à Haut potentiel »

« Composée de personnels d'encadrement, d'enseignants, de médecins et psychologues de l'éducation nationale, elle a pour but de venir en aide aux élèves concernés et à leur famille, ainsi qu'aux enseignants en charge de ces élèves. »

tribU : PIAL MARTINIQUE

Isabelle Debreuve

Tribu > PIAL Martinique

Bienvenue sur cet espace de travail collaboratif.

Espace destiné aux acteurs des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) de Martinique

La note de cadrage de la mise en œuvre des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) serait déployés et mis en œuvre dans toutes les écoles et tous les établissements de l'enseignement public et privé sous contrat de l'académie de Martinique.

Expérimentés depuis septembre 2018, les PIAL constituent désormais une nouvelle forme d'organisation permettant de faciliter la gestion des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap, dans un territoire défini.

Il s'agit ainsi de mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, en vue du développement de leur autonomie.

Ces PIAL correspondent aux territoires définis par les circonscriptions du premier degré et incluent les écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat qui y sont implantés. Les AESH sont ainsi, désormais, affectés à un PIAL.

- Les PIAL en Martinique
- AESH: une profession à part entière
- Vers une école inclusive
- Comment inscrire ses réunions de pilotage dans l'agenda ?
- Actualités
- Planning des réunions de pilotage et actions des PIAL
- Extraits de la circulaire de rentrée 2019 - école inclusive
- site de l'académie de Martinique
- cellule d'écoute
- CAP ECOLE INCLUSIVE
- site internet de la mission ASH de la Martinique
- Forum
- Plan de l'espace
- FAQ école inclusive



PIAL 1- Fort-de-France

Toutes les écoles de la circonscription de Fort-de-France

CLG L. BELLAGES
CLG Basson-Poirier
CLG Carliet
CLG N.D. de la Délivrande
L'PO Nord Caraïbe
L'PO V. ANICET

PIAL 5 : Morne-Rouge

Toutes les écoles de la circonscription de Morne-Rouge

PIAL 3 : Marigot

Toutes les écoles de la circonscription de Marigot

CLG F. SALDES
CLG. Morne des Esnes
CLG H. NERON
CLG Eugène MONA
CLG LADROUILLE
L'PO Nord Antillaise
L'P PENNOCK Larnain

PIAL 8 : Saint-Joseph

Toutes les écoles de la circonscription de Saint-Joseph

CLG Belle Étoile
CLG Esthan PALCY
CLG Corélan
Collège ROGER CASTENDET
Collège EUGÈNE PALCY
Collège BELLE ÉTOILE
Collège privé SAINT JEAN-PAUL II
Collège privé AMEP
L'P privé SAINT JEAN PAUL II
L'P privé AMEP
L'P privé AMEP BAYNAL
SARCIUS

PIAL 2: Lamentin

Toutes les écoles de la circonscription de Lamentin

CLG S. GILBERT
CLG Paris Martin
CLG Thiers d'Annex 2

PIAL 9 : Schœlcher

Toutes les écoles de la circonscription de Schœlcher

CLG J. JULIUS
CLG V. PLACIDY
CLG Terreville
CLG Perrieron
CLG de Tartanan

PIAL 10 : Trinité

Toutes les écoles de la circonscription de Trinité

Dossier de validation des acquis / Université des Antilles Guyane / Isabelle DEBREUVE ATHANASE

33

Rapport d'activités 2021/22

Mme Isabelle DEBREUVE ATHANASE
Conseillère pédagogique ASH
auprès de l'IEN CTR ASH MF FAFARD

Ce rapport d'activités liste et analyse chacune des focales d'intervention et d'action inscrites dans la lettre de mission du Conseiller pédagogique ASH.

Personne-ressource pour l'école inclusive et acteur du plan d'action de la mission ASH :

1. Être personne ressource départementale dans le domaine de l'ASH
2. Assister l'IEN ASH et accompagner la mise en œuvre du plan d'action de l'ASH
3. Contribuer à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques dans le cadre de l'école inclusive
4. Être une personne ressource ASH pour les services du rectorat impliqués dans l'inclusion des élèves en SH orientés dans les établissements spécialisés
5. Assurer le suivi des dossiers qui sont confiés par l'IEN ASH et traiter des aspects administratifs et logistiques en liaison avec le secrétariat de la circonscription et les services du rectorat

- En qualité de personne ressource départementale dans le domaine de l'ASH, **Le lycée professionnel de Trinité** m'a contactée afin de mener auprès de son équipe une action de formation à la prise en compte des BEP des élèves. J'ai été accueillie par certains enseignants des ateliers professionnels, notamment ceux qui accueillent un nombre important d'élèves notifiés pour l'ULIS TFC de l'établissement.

Pour donner suite à l'observation de séances d'enseignement, j'ai proposé une série de 3 sessions de formation dont l'une a pu être menée avec Mme LOCHE-ERTUS sur la question de l'adaptation des supports.

Le partenariat instauré entre le LP et la mission ASH devrait se poursuivre la rentrée prochaine d'autant plus que le LP de Trinité serait le premier lycée où nous souhaiterions initier une mise en réseau des ULIS.

-La réflexion autour de l'**expérimentation de la mise en réseau des ULIS en réseau** a été amorcée avec le soutien de l'IEN ET-EG Arnaud MAKOUDI. Lors de nos rencontres, nous avons identifié les besoins des élèves à l'issue de l'ULIS en collège. Les réponses nous ont semblé se limiter aux lycées accueillants des ULIS. Nous avons pu rencontrer les 6 coordonnateurs ULIS des lycées de Martinique avec qui nous avons également mené une réflexion sur leurs missions et le projet pédagogique de l'ULIS d'une façon générale.

Cette expérimentation leur a été présentée et nous avons pu élaborer un plan d'action qui pourrait convenir à chacune de leur ULIS. Le manque de temps et la complexité du terrain nous ont amenés à nous concentrer sur l'ULIS du LP de Trinité. Plusieurs rencontres ont permis de mettre en présence la coordonnatrice académique du PIAL, la proviseure adjointe du LP de Trinité Mme MARRAS, M. MAKOUDI et M. MACENO. Nous avons finalement limité le projet d'expérimentation à trois établissements pour débiter : le LP de Trinité comme tête de réseau, le lycée Nord-Atlantique de Sainte-Marie et le **Lycée Polyvalent Joseph Pernock** du Lorrain.

Nous sommes dans l'attente de pouvoir rencontrer l'ensemble des chefs d'établissement afin de poursuivre la mise en œuvre du projet. Seul le proviseur du lycée Nord-Atlantique a pu participer à une de nos rencontres. Il se montre très favorable au projet.

-Ces rencontres ont permis aux coordonnateurs des ULIS en lycée de travailler autour d'un échange d'expériences et de pratiques. Évoquant leurs difficultés à accueillir des élèves orientés par défaut, ils ont souhaité que nous établissions **une liaison entre les ULIS en collège et leur dispositif** en lycée.

Cette liaison s'est progressivement organisée sur la fin de l'année scolaire, par bassin. La première s'est déroulée au LP DUMAS JJ en présence de la coordonnatrice Mme Tania JEAN-ALPHONSE qui a permis aux coordonnateurs du centre et du Nord Caraïbes de mieux comprendre les prérequis des filières accueillant les élèves en CAP et plus rarement en BAC professionnel. Lors de cette rencontre, il a été mis en évidence que le document rendant compte des résultats de l'élève ne reflétait pas son niveau réel. En effet, la trop grande bienveillance des équipes pouvait donner à lire des bulletins de notes révélant d'excellentes moyennes obtenues lors d'évaluations adaptées. Néanmoins, l'adaptation n'apparaissant pas dans les commentaires, les parents pouvaient être amenés à voir des performances inexistantes chez leur enfant et à viser des orientations inadéquates.

A l'issue de cette rencontre, la réalisation d'un outil d'évaluation commun à toutes les ULIS a été proposée. Un outil académique qui serait annexé au LSU afin de rendre compte des compétences réelles des élèves.

Ces rencontres permettront également de rappeler aux coordonnateurs en collège leur rôle crucial dans la mise en place du Parcours Avenir de chacun des élèves.

Mme Jean-Alphonse a contribué également à mettre en lumière le rôle du coordonnateur en tant que partenaires de tous les dispositifs inclusifs et l'importance de familiariser les élèves avec les outils numériques (ENT, Cours en ligne...) qui rendent plus efficace le fonctionnement de son dispositif.

Nous tenterons pour chacune des liaisons de faire émerger ces notions. Les prochaines se dérouleront le 27 juin au LP NERIS et le 30 juin au LP de Trinité.

-En qualité de personne ressource, il m'a été permis de participer aux temps de formation consacrés à l'équipe de l'école accueillant le DAR. Martinique Autisme parrainant cette formation, j'ai pu rencontrer les équipes d'éducateurs intervenant au sein du dispositif. Je ne me suis pour l'heure pas permis de me rendre sur le site afin de ne pas cour circuitier la relation mise en place avec Mme LOCHE-ERTUS.

-Pour contribuer à la mise en œuvre des priorités académiques concernant l'école inclusive il m'a été permis de participer à l'amorce du Projet TED-I en lien avec la DANE et CANOPE. La mise à disposition des robots permettra aux élèves empêchés de poursuivre le cours normal de leur scolarité, d'être présent à distance. Plusieurs formations et expérimentations ont été mises en place concernant les aspects techniques en attendant que le volet pédagogique prenne sa place. Mme LABELLE et M. IBRHAIM sont eux aussi associés au dossier.

- J'ai été amenée à prendre part à l'instruction dans la famille aux côtés d'Inspecteurs voire seule à Saint-Joseph. Ces instructions ont débouché pour la plupart sur la rescolarisation des élèves. Il a fallu que j'accompagne les familles dans les démarches auprès de la MMPH et des ERSH.

-J'ai pu participer aux entretiens pour le recrutement des postes à profil pour l'enseignement spécialisé.

-Les crédits alloués à la mission ASH au bénéfice de la cellule EHP s'élevaient à 1300 euros qu'il s'est agi de dépenser en matériel pédagogique qui nous permettra de mener à bien les formations autour du jeu pour accompagner la prise en compte des besoins des élèves EHP.

Le Plan de formation du pôle inclusif :

- | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. | <i>Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations initiales et continue de l'ASH, de l'INSPE et des circonscriptions</i> |
| 7. | <i>Participer à l'élaboration, à la gestion et au suivi des stages ASH inscrits au PAF, MFIN (enseignants, personnels d'encadrement, AESH, ATSEM, formateurs)</i> |
| 8. | <i>Accompagner les enseignants nommés sans formation dans les structures et les dispositifs relevant de l'ASH et notamment dans les établissements spécialisés</i> |

Le lancement du plan de formation du pôle inclusif fortement perturbé par les restrictions sanitaires s'est vu modifié dans ses modalités. Les séminaires académiques programmés au PAF n'ont pas tous pu se tenir. Seul le séminaire intercatégoriel concernant la gestion des élèves perturbateurs a pu se tenir en distanciel. Monsieur EGRON a proposé 16 heures de visio-conférence aux enseignants des pôles ressources, aux enseignants des ULIS 1^{er} et 2nd degré, ainsi qu'aux chefs d'établissement et directeurs d'école. M. SARAZIN de son côté a proposé 20 heures aux mêmes personnels. Former ainsi ces personnes-ressources devrait permettre aux équipes des circonscriptions d'être autonomes dans la gestion des situations provoquées par les élèves perturbateurs.

M. SARAZIN nous propose de revenir au mois de février afin de poursuivre le parcours de formation entamé.

Peut-être une **cellule académique dédiée aux élèves perturbateurs** pourrait-elle voir le jour à la rentrée 2022. Nous y associerions les personnes volontaires formées et outillées en tant que référent académique de la gestion des TCC. Mme LESSALES qui coordonne l'ULIS de Rivière-Salée est volontaire pour prendre part à ce projet. Nous formerions les pôles ressources des circonscriptions afin qu'ils soient plus autonomes dans les premières réponses à apporter.

La mission poursuit son accompagnement des enseignants débutants stagiaires à l'INSPE au mois de mars en s'impliquant dans la FAEM. Chacun des formateurs disponibles a pu intervenir sur un des enjeux de l'école inclusive. Pour ma part j'ai pris en charge 2 groupes d'étudiants à raison de 6 heures par groupe. J'ai travaillé avec eux autour de la notion de besoin. Les stagiaires ont regretté l'arrivée tardive de ce temps de formation, ayant rencontré tout au long de leur année des situations complexes.

La formation aux AESH : cette année scolaire 2021-22, seulement les 2 premiers modules de la FAE des AESH ont pu être menés à leur terme. Les conditions sanitaires ont entraîné l'annulation des modules initialement programmés. Une des priorités de la rentrée 2022 sera de relancer ce parcours de formation.

Les établissements d'enseignement privé sous contrat contactent la mission afin que nous les accompagnions sur la question des EHP à la cité RAMA. Nous y menons 3 heures de formation avec les 2 personnes ressources EHP de l'académie et la coordonnatrice académique PIAL. L'école adventiste Saint-Joseph bénéficiera le 4 juillet d'une formation de 6 heures sur la question des BEP.

Accompagnement des projets et des équipes :

9. *Aider à l'élaboration et à l'accompagnement des projets des UE, des ULIS, des SEGPA*
10. *Répondre aux sollicitations des enseignants des UE ULIS SEGPA RASED ESMS et dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi des parcours des élèves*
11. *Pour ce qui concerne les ULIS du 1^{er} degré travailler en collaboration avec les conseillers pédagogiques des circonscriptions*
12. *Participer aux équipes pluridisciplinaires EPLE à la MMPH, aux sous commissions de la CDO ainsi qu'à l'élaboration des critères d'affectation des élèves en EGPA*

Les rencontres avec les coordonnateurs des ULIS du 2nd degré ont mis en lumière les difficultés liées à la gestion d'effectifs importants. Le partenariat avec la direction n'est pas équilibré pour certains dispositifs qui méritent encore d'être accompagnés. C'est le cas pour l'ULIS de DUCOS, de Ste-Luce, du Diamant qui changera de direction tout comme à Rivière-Salée où nous devons veiller à la présentation des dispositifs inclusifs à l'ensemble de l'équipe. Ce sera aussi le cas des ULIS de Cassien Sainte-Claire qui malgré de nombreuses visites ne parviennent pas à un fonctionnement serein. En dehors des liaisons ULIS Collège-Ulis Lycée, qui sont très appréciées des coordonnateurs, j'envisage à la rentrée de proposer **1 rencontre trimestrielle** par bassin afin d'organiser des échanges de pratiques et d'expériences dont ont besoin certains coordonnateurs qui se sentent isolés ou qui manquent d'ambition pour leurs élèves.

Lors des rencontres avec l'équipe de l'**IMP de Rivière-Pilote**, le coordonnateur pédagogique m'a contactée afin que je l'accompagne dans la rédaction du projet pédagogique de l'établissement. Nous avons également pu réfléchir à l'organisation des groupes et envisager des temps de formations. Une session de formation de 6 heures a été menée en visioconférence à destination du personnel de l'IME de Rivière-Pilote concernant les gestes professionnels de l'enseignant spécialisé. Au cours de cette formation nous avons travaillé autour de l'élaboration d'une séance d'enseignement au sein d'une séquence, sur les attentes en termes d'adaptation aux besoins d'élèves très fragiles. La notion de besoin a elle aussi été définie en prenant des exemples concrets. Il m'a été permis d'assister aux séances d'enseignement des enseignants volontaires de l'IMP. Il en ressort un besoin de formation prégnant concernant la prise en compte des élèves très déficients et des élèves non verbaux.

Les équipes des **circonscriptions du premier degré** sollicitent fréquemment la mission concernant les situations mettant en cause des élèves au comportement troublé. En effet elles se multiplient et semblent désarmer les équipes malgré les temps de formation qui leur ont été consacrés. C'est pour cette raison que la mission ASH reste à disposition des équipes de Morne-Rouge et du Saint-Esprit qui la sollicitent régulièrement. Un accompagnement des équipes a déjà été amorcé et se prolongera par la mise en place de formation sur site à la fin de l'année scolaire. Il se poursuivra à la rentrée prochaine avec le partage d'expérience de la coordonnatrice de l'ULIS école de Rivière-Salée Mme Lessalles.

Examens et concours :

13. *Participer aux jurys d'examens et de concours*
14. *Assurer la mise en œuvre du suivi des stagiaires dans l'académie conformément au cahier des charges de la formation CAPPEI*

La mission ASH a la charge de l'organisation de la formation CAPPEI en collaboration avec l'INSPE. Les conseillers participent également à la formation des stagiaires CAPPEI lors des regroupements. Ayant choisi de me spécialiser en ULIS, j'accompagne les stagiaires sur le module consacré à l'analyse des besoins éducatifs particuliers et sur les réponses adaptées à ces besoins. J'assure également des temps d'APP et certains cours permettant de travailler autour de compétences du référentiel.

J'ai pu accorder 2 visites au moins aux 5 stagiaires que je suivais en tant que tuteur ASH, 1 visite aux 4 stagiaires que j'ai suivi en qualité de tuteur INSPE. J'ai également pu accompagner une stagiaire candidate à la VAEP CAPPEI.

J'ai participé à la conception des sujets d'EPS dans le cadre du CRPE ainsi qu'aux jurys d'entretien de ce concours.

Veille numérique du pôle inclusif

15. *Assurer une veille pédagogique et numérique (site ASH, espace tribu PIAL, M@gistère...)*

Cette année, je reconnais avoir bien moins publié sur le site du pôle inclusif <http://site.ac-martinique.fr/ash/>.

Une de mes priorités pour la rentrée 2022 sera de mettre en place une cellule éditoriale qui permettra à chacun de proposer un article sur un sujet à faire paraître.

J'ai cependant construit deux espaces tribu très largement utilisés : le premier concerne l'utilisation des outils numériques dans la prise en compte des BEP et s'est enrichi des éléments de formation dont j'ai pu bénéficier lors du MIN que j'ai effectué à Grenoble. Le second espace tribu concerne les outils mis à disposition par les 2 formateurs (M. EGRON et M. SARAZIN) sur la question des TCC.

Rapport d'activités coordonnateur de la formation 2021-2022

NOM et Prénom du coordonnateur : DEBREUVE ATHANASE Isabelle
 Discipline(s)/spécialité(s) : Mission CTR ASH – Circonscription IEN FDF 2
 Taux IMP :
 Prescripteur(s) : Mme l'IEN CTR ASH Marie-Félide FAFARD
 Nombre total d'enseignants des disciplines concernées :

Réalisation du PAF 2021/2022

1. Taux d'exécution

Discipline	Nombre de modules prévus	Nombre de modules entamés	Nombre de modules achevés	Taux d'exécution des modules entamés	Nombre de modules hors PAF	Modules non réalisés
FAE des AESH	7 modules programmés	3	3	100%	0	5

Commentaires :



Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mener à bien la formation initiale des AESH. Nous avons programmé 7 modules mais seulement 2 ont pu être achevés.

Le faible taux de présence des participants est à mettre en corrélation avec la difficulté à identifier dans GAIA les affectations effectives des AESH.

2. Nombre d'intervenants au PAF

Nombre d'intervenants de l'académie : 8

Nb d'intervenants hors académie : 2

Commentaires :

- 4 formateurs de la mission ASH : Mmes DEBREUVE, HAUTERVILLE, RAOUX et M. IBRAHIM

- 4 intervenants enseignants-ressource : Mme DUPIN DE MAJOURBERT, Mme LOCHE-ERTUS, Mme CANNENTERRE et M. GANDON

- 3 intervenants extérieurs : M. EGRON et M. SARAZIN pour les TCC

3. Taux d'utilisation de la demi-journée de l'inspecteur (lorsqu'elle existe)

Discipline	Nombre de sessions réalisées	Nombre de sessions utilisant la demi-journée de l'inspecteur	Taux d'utilisation de la demi-journée
------------	------------------------------	--------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Commentaires :



Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed non risus. Suspendisse lectus tortor, dignissim sit amet, adipiscing nec, ultricies sed, dolor. Cras elementum ultrices diam. Maecenas ligula massa, varius a, semper congue, euismod non, mi. Proin porttitor, orci nec nonummy molestie, enim est eleifend mi, non fermentum diam nisl sit amet erat. Duis semper. Duis arcu massa, scelerisque vitae, consequat in, pretium a, enim. Pellentesque congue. Ut in risus volutpat libero pharetra tempor. Cras vestibulum bibendum augue. Praesent egestas leo in pede. Praesent blandit odio eu enim.

4. Taux de présence, d'assiduité et évaluation

Discipline	Nombre de stagiaires convoqués	Nombre de stagiaires présents	Taux de présence	Taux d'assiduité	Moyenne des évaluations
FAE des AESH	84	30	35 %	60%	70% de satisfaction
Formation à la gestion des TCC en circonscription	65	59	90%	100%	90% de satisfaction
Formation sur site troubles spécifiques	40	35	87,5%	70%	75% de satisfaction
Séminaire académique (TCC)	190	260	136%	100%	95% de satisfaction

Discipline	Nombre de stagiaires convoqués	Nombre de stagiaires présents	Taux de présence	Taux d'assiduité	Moyenne des évaluations
Accompagnement des ULIS du 2 nd degré	35	30	85%	70%	-
Accompagnement des ULIS du 1 ^{er} degré	37	29	78%	-	-
Formation des ERSEH	22	18	82%	85%	-
Formation des AESH référents	15	13	86%	95%	-
Formation des enseignants des ESMS	31	27	87%	-	95% de satisfaction
Formation des BD en ASH	100	Non réalisé			
Formation PE/AESH	150	Non réalisé			

Commentaires :

Le taux d'assiduité ne pourrait être

5. Dossiers financiers (se rapprocher de la gestionnaire EAFC)

Discipline	Nombre de dossiers financiers	Nombre de dossiers financiers retournés à l'EAFC	Taux de retour des dossiers financiers
Séminaire académique TCC	2	2	100%

Commentaires :

Seulement 2 dossiers financiers ont été présentés pour cette année 2021-22. Le premier concerne l'intervention à distance de M. EGRON et le second l'intervention également à distance de M. SARAZIN.

6. Hybridation du PAF 2021-2022

Nb total de dispositifs	Nb de dispositifs hybrides	Taux d'hybridation
10	5	50%

Evaluation de l'impact des formations du PAF 2021/2022

Les formations TCC menées par Stéphane Sarazin et Bruno Egron ont connu un vif succès. Ce séminaire sous forme de parcours doit se poursuivre en février 2023.

Les évaluations des formations reflètent une satisfaction générale des stagiaires mais cette année il n'a pas été possible de mettre en place un suivi des formés.

On peut également déplorer l'absence lors des temps de formation de formateurs des circonscriptions qui se feraient le relais des contenus et des démarches.

Préparation du PAF 2022/2025

1. Éléments de stratégie et priorités retenues

Les circonscriptions du 1^{er} degré ainsi que certains établissements du 2nd degré nous ont alerté quant à l'augmentation du nombre d'élèves perturbateurs et de leurs difficultés à prendre en compte leurs besoins. C'est donc une des priorités retenues.

Une autre concerne les élèves à haut potentiel dont les familles s'inquiètent d'un suivi peu cohérent avec les besoins de leurs enfants. C'est là encore en terme de formation un élément à prioriser.

Nos AESH n'ont pas pu bénéficier cette année de leur formation initiale que pour trois modules. Nous mettrons donc prioritairement en place les modules manquants.

Nos séminaires intercatégoriels feront également partie de nos priorités : sensibiliser les enseignants aux TSLA leur permettra de mieux accueillir les élèves dans les classes ordinaires mais surtout au sein des établissements acceptant d'accueillir des dispositifs inclusifs (ULIS).

2. Propositions d'actions de formation

Formation des enseignants des dispositifs spécialisés						
Titre du dispositif de formation	Dispositif inscrit dans un parcours ?	Public désigné	Durée	Module	Intervenant(s)	Objectifs
Formation des coordonnateurs d'ULIS Collège	oui	Enseignants du 1 ^{er} et 2 nd degré	12 h	1-Concevoir le Parcours avenir et se former à l'outil FOLIOS 2-Rencontrer les partenaires de l'orientation et de l'insertion professionnelles. 3- ??	Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	Consolider les compétences professionnelles favorisant la réussite des élèves affectés dans les dispositifs ULIS, concevoir en équipe un parcours adaptés aux besoins des élèves.
Rencontre des coordonnateurs ULIS 2 nd degré	non	Enseignants du 1 ^{er} et 2 nd degré	6h	Assurer la liaison ULIS Collège – ULIS Lycée	Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	Favoriser l'orientation des élèves
Formation des coordonnateurs d'ULIS école	oui	Enseignants du 1 ^{er}		1-Appréhender les principes et les stratégies de l'enseignement explicite 2-Enseignement explicite des stratégies de compréhension en lecture 3- enseignement explicite et UDL	Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	Consolider les compétences professionnelles favorisant la prise en compte des besoins des élèves affectés dans les dispositifs ULIS
Formation des enseignants des établissements ESMS : l'inclusion des élèves en situation de handicap	oui	Enseignants du premier degré de cycle 1 uniquement		Analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves affectés en IME et y apporter des réponses adaptées	Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	Comprendre la notion de handicap et d'éducation inclusive par une approche historique et institutionnelle. Identifier les besoins du public concerné. Identifier des réponses possibles aux besoins à partir d'études de situations. Identifier les ressources et les partenariats. Analyser des situations contextualisées.
Formation des enseignants référents de la scolarisation des élèves en situation de handicap.	non	ERSH		Professionnalisation des enseignants référents de la scolarisation.	Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	Identifier et analyser les signes relevant du trouble. Elaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre.
Formation BD ASH : « Débuter dans l'ASH »	non	Enseignants remplaçants	6h	Découvrir les spécificités des structures et dispositifs spécialisés.	Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	Connaître le fonctionnement des structures spécialisés. Identifier et analyser les besoins particuliers des élèves et y répondre

				Comprendre et gérer les élèves avec autisme		
				Gérer les élèves à haut potentiel		
				Scolariser en équipe Trouble Spécifique du Langage et des Apprentissages (TSLA)		
FORMATION CONJOINTE PE/AESH	Non	Enseignants du 1er degré AESH	6h	Apprendre à intervenir conjointement auprès d'un élève en situation de handicap.	Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	Construire un cadre de travail collaboratif entre accompagnants et enseignants.

FORMATION au CAPPEI						
Titre du dispositif de formation	Dispositif inscrit dans un parcours ?	Public désigné	Durée	Module	Intervenant(s)	Objectifs
- coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ; - enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ou en établissement régional d'enseignement adapté (Erea) ;	oui	Enseignants du 1 ^{er} et 2 nd degré		1-		
- travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)-aide à dominante pédagogique- ; travailler en Rased-aide à dominante relationnelle- ;	oui	Enseignants du 1 ^{er} et 2 nd degré				

FORMATIONS ACADEMIQUES INTER CATEGORIELLES						
Titre du dispositif de formation et identifiant	Module	Public désigné	Durée	contenu	Intervenant(s)	Objectifs
Séminaire académique de l'école inclusive : 22D9720081	Module TSLA 14225	Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement	12h	Scolariser en équipe Trouble Spécifique du Langage et des Apprentissages (TSLA)	Isabelle DUCOS Filipi pour les TSLA (convention avec l'INSHEA)	- Comprendre, évaluer, se mobiliser en équipe, avoir des outils communs, permettre les apprentissages, collaborer. - Mieux comprendre la nature des difficultés des élèves pour pouvoir agir collectivement. - Permettre grâce à des outils, des connaissances, des protocoles et des compétences accrues la scolarisation efficace d'un élève perturbateur+ dans une équipe d'établissement.
Séminaire académique de l'école inclusive : 22D9720081	Module TCC 14223	Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement	12h	Gérer en équipe les élèves aux comportements perturbateurs	Bruno EGRON et Stéphane SARAZIN (intervenant libres sur facture) EGRON : 1920 euros pour 24 heures SARAZIN : 2080 euros pour 26 heures	
Séminaire académique de l'école inclusive : 22D9720081	Module EHP 14224	Enseignants du 1er et 2nd degré AESH		Gérer les élèves à haut potentiel	Anne-Marie LAFONT académie d'Aix-Marseille (vacation	

		Personnels d'encadrement			expertise sur 24 heures)	
Séminaire académique de l'école inclusive : 22D9720081	Module TSA 14248	Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement		COMPRENDRE ET MIEUX ACCOMPAGNER LES ELEVES TSA	Pole ressources Autisme Martinique Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	
FORMATION CONJOINTE enseignants /AESH 22D9720087	MODULE 14239	Enseignants du 1er degré / Enseignants du 2nd degré AESH	6h		Conseiller pédagogique auprès de l'IEN CTR ASH	Construire un cadre de travail collaboratif entre accompagnants et enseignants.
Accompagner la mise en place des dispositifs inclusifs (ULIS, UE...) 22D9720153 2nd degré : 22A0310367	Module 14536 2nd degré Module 31943	Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement	12h	Aider les équipes lors des ouvertures des dispositifs ULIS FORMATION CONJOINTE enseignants /AESH Apprendre à intervenir conjointement auprès d'un élève en situation de handicap.	CP ASH, IEN ASH, IEN référent établissement	Sensibiliser, former les équipes à l'accueil des élèves affectés en ULIS.

Formation des AESH						
Titre du dispositif de formation	Dispositif inscrit dans un parcours ?	Public désigné et candidature libre	Durée	Module	Intervenant(s)	Objectifs
Formation d'adaption à l'emploi des AESH	oui	Public désigné	60h	(Voir modules FAE des AESH)	Voir modules FAE des AESH)	Accompagner les AESH à l'entrée dans l'emploi
Formation continue des AESH		Candidature libre	12h	1-formation à la gestion des élèves perturbateurs 2- formation à l'accompagnement des élèves TSA 3-formation à la LSF 4-formation à l'accompagnement des élèves avec TFM		
Formation des AESH référents des PIAL		Public désigné				

LES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES DE CIRCONSCRIPTION						
Titre du dispositif de formation	Dispositif inscrit dans un parcours ?	Public	Durée	Module	Intervenant(s)	Objectifs
Le numérique au service de l'apprentissage des élèves à besoins	non	Enseignants du 1 ^e degré (Le numérique au service de l'apprentissage des élèves	Conseiller pédagogique ASH	

éducatifs particuliers				Modalité : présentiel		
Formation sur Site (école ou circo / EPLE)	oui	Enseignants du 1 et du 2 nd degré	9h	Aider les équipes à gérer les difficultés d'apprentissages des EBEP		Permettre aux enseignants de mieux adapter les outils, les démarches et les parcours des élèves à besoins particuliers

LES parcours m@gistère					
Formation continue – animation pédagogique					
Dispositif de formation	Public	Objectifs	Contenus	Durée	Intervenant(s)
Parcours de formation à distance pour mieux appréhender les principes de la communication non-violentes	E Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement	- Comprendre le rôle de la posture de l'adulte face à l'élève et ses effets sur l'apprentissage. - Comprendre certains mécanismes en jeu dans le comportement. - Proposer des outils pour faire évoluer ses pratiques de communication.	M@gistère 1. Le poids des mots : La bienveillance	3 à 18 heures	CPD auprès de l'IEN ASH Adaptation
FOLIOS et PARCOURS AVENIR	E Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement	Ce parcours de formation a pour objectif de vous permettre de mettre en œuvre le parcours Avenir (pA) en utilisant Folios, une application créée par l'Onisep, à la demande du ministère de l'éducation nationale. Il s'agit d'une auto-formation , divisée en 3 modules indépendants	Module 1 : Parcours Avenir et Folios (découvrir le parcours Avenir et l'application Folios). Module 2 : Compétences, discipline et pA (en utilisant Folios, faire le lien entre compétences, disciplines et objectifs du pA). Module 3 : Orientation et Folios (mettre en œuvre avec Folios l'objectif 3 du pA : élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel).		
Connaître les troubles de l'apprentissage	E Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement	Identifier et prendre en compte les TSLA	Ce parcours de formation vous propose: (entre 1h00 et 3h00 selon votre parcours et la lecture des Vidéos) des apports de connaissances sur des publics spécifiques présentant des troubles DYS, une analyse des besoins particuliers et des difficultés à prendre en compte en vue d'une école inclusive réussie, des exemples d'utilisation d'outils pour vos pratiques d'enseignement.		
Enseigner à des élèves avec troubles du spectre autistique aux cycles 2 et 3	E Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement	ce parcours qui vous invite à découvrir comment enseigner à des élèves avec troubles du spectre autistique en prenant en compte les difficultés que ces enfants peuvent rencontrer dans les domaines de la	Cette formation vous propose de découvrir des aides que vous pouvez mettre en œuvre pour les élèves présentant des troubles du spectre autistique accueillis aux cycles 2 et 3.		

		communication, de l'attention, de la compréhension et de la production.			
Le dispositif ULIS en lycée professionnel - Autoformation	E Enseignants du 1er et 2nd degré AESH Personnels d'encadrement	. Les modules de 10 à 30 minutes qui vous sont proposés vous permettront de faire un « tour de la question » de manière synthétique et variée.	Ce parcours m@gistère vous permettra de découvrir l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) au lycée professionnel et d'approfondir vos connaissances sur son fonctionnement		

Discipline	Nombre de dispositifs	Nombre de modules	Budget prévisionnel Titre 2	Budget prévisionnel Hors Titre 2
Séminaires académique de l'école inclusive	1	4	11900 (devis disponibles)	
Formation d'adaptation à l'emploi des AESH	1	12	5000 euros (vacation des intervenants)	..
Formation des AESH référents des PIAL	1	1	-	
Formation des coordonnateurs d'ULIS Collège	1	1	-	
Liaison des coordonnateurs ULIS 2 nd degré	1	1	-	
Formation des coordonnateurs d'ULIS école	1	1	-	
Formation des enseignants des établissements ESMS : l'inclusion des élèves en situation de handicap	1	1	-	
Formation des enseignants référents de la scolarisation des élèves en situation de handicap.	1	1	-	
Le numérique au service de l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers	1	1	-	
Formation sur Site (école ou circo / EPLE)	1	1	-	
Formation BD ASH : « Débuter dans l'ASH »	1	1	-	

Commentaires :

Les frais les plus importants seront à engager sur les séminaires intercatégoriels dans la mesure où les experts des troubles concernés viendront de l'hexagone.

1. Hybridation du PAF 2022/2025

Discipline	Nb total de dispositifs	Nb de dispositifs hybrides	Taux d'hybridation
Toutes les formations	11	11	100%

Commentaires :

Pour toutes les formations des temps de distanciel sont prévus pour favoriser le suivi des enseignants formés, sans oublier les parcours m@gistère cités plus haut qui seront également proposés pour compléter les formations.

2. Nombre d'intervenants au PAF 2022/2025

Nombre d'intervenants de l'académie : 8

Nb d'intervenants hors académie : 4

Commentaires :

- 4 formateurs de la mission ASH : Mmes DEBREUVE, HAUTERVILLE, RAOUX et M. IBRAHIM)

- 4 intervenants enseignants-ressource : Mme DUPIN DE MAJOURBERT, Mme LOCHE-ERTUS, Mme CANNENTERRE et M. GANDON.

-4 intervenants extérieurs : Mme DUCOS FILIPPI pour les TSLA, M. EGRON et M. SARAZIN pour les TCC et Mme LAFONT Pour les EHP.

Conclusion

Points forts, points de satisfaction

➤ Malgré un contexte très complexe, la mission ASH a tenu à mener à bien les rencontres avec les coordonnateurs des ULIS en 1^{er} et 2nd degré ainsi que les formations aux enseignants en ESMS.

Nous avons également réussi à hybrider les séminaires intercatégoriels qui n'ont pas pu se tenir en présentiel comme prévu initialement. Les intervenants de grande qualité ont su mobiliser les enseignants convoqués sur les plate-forme de formation à distance. Le succès de ces formations fut telle que des enseignants non convoqués au départ ont manifesté leur souhait de rejoindre la formation en cours. Nous espérons poursuivre ce parcours de formation en accueillant en présentiel cette fois M. SARAZIN au mois de février.

➤ Une autre réussite est l'accompagnement des circonscriptions et des EPLE en demande de formation sur les questions de l'adaptation et de la gestion des comportements perturbateurs.

Points à améliorer

➤ La mise en place des formations des AESH est entravée par la difficulté de leur faire parvenir leur convocation. En effet, d'après les services il n'est pas possible de modifier dans GAIA les lieux d'affectation des stagiaires or ces personnels sont amenés à être déplacés dans le cadre du PIAL.

Perspectives, desideratas

Nous espérons pouvoir mener à bien toutes les formations programmées en 2021 qui n'ont pu se tenir en raison du contexte sanitaire.

Nous souhaiterions également voir aboutir les séminaires académiques TSLA, TCC et EHP afin de répondre aux besoins des enseignants et des élèves.

Nous poursuivrons l'accompagnement des circonscriptions et des EPLE dans la formation de leur équipe sur site. L'expérimentation d'un réseau d'ULIS dans le Nord-Atlantique a donné lieu à la création d'un dispositif d'accompagnement des dispositifs inclusifs qui nous permettra de toucher davantage de personnels du 2nd degré.

2022-2023

NOM et Prénom du coordonnateur : DEBREUVE Isabelle

Discipline(s)/spécialité(s) : Mission ASH CTR - Handicap

Prescripteur(s) : FAFARD M.Félide supplée par Mme ZOZIME Nathalie

Annexe 2

PARCOURS PROFESSIONNEL

Inscrivez dans ce tableau l'ensemble des emplois que vous avez occupés jusqu'à ce jour, y compris l'emploi que vous occupez actuellement. (1)

Activité 1

Nom et adresse de l'entreprise ou de l'organisme	Circonscription du 1er degré IEN FORT DE FRANCE 4 – Mission ASH – académie de la Martinique – ministère de l'Éducation Nationale
Activité de l'entreprise ou de l'organisme	Accompagnement, formation et gestion des personnels spécialisés et non spécialisés
Service dans lequel se trouve l'emploi	Mission ASH (adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap) sous la direction de l'IEN CTR ASH Mme M.F FAFARD
Emploi occupé par le candidat	Conseiller pédagogique et coordonnateur de la formation pour la mission académique ASH
Période d'emploi du _____ Au _____ Durée :	Depuis le 1er septembre 2020 soit 1 an et 8 mois au 1er mai 2022.
Quantité de temps de travail (%) :	100 %
Principales missions assurées (à décrire pages suivantes)	Les missions liées à la formation et à l'accompagnement des équipes pédagogiques seront décrites en page ?

Activité 2

Nom et adresse de l'entreprise ou de l'organisme	Circonscription du 1er degré IEN FORT DE FRANCE 4 – Mission ASH – académie de la Martinique – ministère de l'Éducation Nationale
Activité de l'entreprise ou de l'organisme	Accompagnement, formation et gestion des personnels spécialisés et non spécialisés
Service dans lequel se trouve l'emploi	Mission ASH (adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap) sous la direction de l'IEN CTR ASH Mme M.F FAFARD
Emploi occupé par le candidat	Coordonnateur académique des PIAL en Martinique
Période d'emploi du _____ au _____ Durée :	Du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 soit 1 an.
Quotité de temps travail (%)	100 %
Principales missions assurées (à décrire pages suivantes)	Assurer la mise en place des dispositifs PIAL en Martinique

Activité 3

Nom et adresse de l'entreprise ou de l'organisme	Circonscription du 1er degré IEN MELUN – Mission ASH – académie de Seine-et-Marne – ministère de l'Éducation Nationale
Activité de l'entreprise ou de l'organisme	Accompagnement, formation et gestion des personnels spécialisés et non spécialisés
Service dans lequel se trouve l'emploi	Mission ASH (adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap) sous la direction de l'IEN CTR ASH Mme M.F FAFARD
Emploi occupé par le candidat	Conseiller pédagogique et coordonnateur de la formation pour la mission académique ASH
Période d'emploi du _____ au _____ Durée :	Du 1er septembre 2017 au 31 aout 2019 soit 2 ans.
Quotité de temps travail (%)	100 %
Principale missions assurées (à décrire pages suivantes)	Assurer la mise en place des dispositifs PIAL en Martinique

Activité 4

Nom et adresse de l'entreprise ou de l'organisme	Circonscription du 1er degré IEN FORT DE FRANCE 2 – Mission préélémentaire – académie de la Martinique – ministère de l'Éducation Nationale
Activité de l'entreprise ou de l'organisme	Accompagnement, formation et gestion des personnels affectés auprès des élèves des classes du cycle 1.
Service dans lequel se trouve l'emploi	Mission Préélémentaire de Martinique (Pôle Maternelle)
Emploi occupé par le candidat	Conseiller pédagogique des classes maternelles
Période d'emploi du _____ au _____ Durée :	Du 1er septembre 2014 au 31 aout 2017 soit 3 ans.
Quotité de temps travail (%)	100 %
Principale missions assurées (à décrire pages suivantes)	Assurer la formation des enseignants et des personnels des écoles maternelles ainsi que le suivi des classes de tout-petits.

Activité 5

Nom et adresse de l'entreprise ou de l'organisme	Ministère de l'Éducation Nationale – académie de Martinique et académie de Seine-et-Marne
Activité de l'entreprise ou de l'organisme	Enseignement du 1er degré
Service dans lequel se trouve l'emploi	Circonscriptions du 1er degré du Marigot, puis du Lamentin de Seine-et-Marne puis de Fort-de-France
Emploi occupé par le candidat	Professeur des écoles
Période d'emploi du _____ au _____ Durée :	Du 1er septembre 2001 au 31 aout 2014 soit 13 ans.
Quotité de temps travail (%)	100 %
Principale missions assurées (à décrire pages suivantes)	Assurer l'enseignement aux élèves du cycle 1 au cycle 3.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Activité 1 et activité 3.

L'activité 4 (conseiller pédagogique pour la mission académique préélémentaire) est comparable dans les tâches attendues à celles que je décrirai ci-dessous pour les activités 1 et 3. La mission préélémentaire est cop la mission ASH une mission académique. La différence réside essentiellement dans le fait que la mission préélémentaire accompagne les personnels en charge des enfants du cycle 1. Néanmoins eux aussi manifestent des besoins éducatifs particuliers. C'est pourquoi les remarques pour LES activités 1 et 3 s'appliquent à l'activité 4..

EMPLOI : Conseiller pédagogique et coordonnateur de la formation pour la mission académique ASH

Emploi occupé depuis **le 1er septembre 2020 soit 1 an et 8 mois au 1er mai 2022 pour l'Activité1et du 1er septembre 2017 au 31 aout 2019 soit 2 ans pour l'activité 3**

DESCRIPTIF DES TACHES	Temps consacré En heure(s)	Niveau de Maîtrise 1 -2 -3 -4
<p>L'action du conseiller pédagogique pour la mission ASH est conduite en relation étroite avec l'Inspecteur de l'éducation nationale, conseiller technique du Recteur, chargé de la mission ASH et du service académique de l'école inclusive, eux-mêmes coordonnés par l'IA-DAASEN à la Rectrice.</p> <p>Le conseiller pédagogique d'après sa lettre de mission doit avant toute chose contribuer par la formation des enseignants à l'amélioration des résultats des élèves et favoriser par ses conseils et ses visites sur le terrain la réussite de tous les élèves. Pour cela ses tâches se déclinent en 3 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- la formation des personnels- l'aide au pilotage de la circonscription- la diffusion des informations et l'expertise	<p>Une trentaine d'heures hebdomadaires est consacrée à la mission de Conseiller pédagogique (entre 30 et 35 heures /semaine)</p>	
<p>Le premier axe qui concerne la formation des personnels est le plus dense. Les tâches menées sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Analyser et recenser les besoins des enseignants grâce aux visites sur le terrain et en lien avec les équipes de circonscription et en tenant compte des préconisations ministérielles et disciplinaires et du projet académique ;2. Élaborer le plan académique de formation dans le domaine du handicap et des besoins éducatifs particuliers ;3. Mettre en place la formation des formateurs ;4. Concevoir et coordonner les modules de formation en présentiel comme en distanciel ;5. Concevoir et mettre en œuvre les animations pédagogiques dans en fonction des besoins recensés ;6. Prendre part à la formation des professeurs des écoles stagiaires, et des débutants, des enseignants stagiaires CAPPEI;	<p>60% du temps de la mission soit entre 18 et 21 heures hebdomadaires</p>	Niveau 4

<p>7. Prendre part à la conception des sujets et aux jurys d'examen et de concours</p> <p>Pour décrire plus avant ces tâches il s'agit pour le conseiller pédagogique ASH, quand il a en charge la coordination de la formation de proposer et de mettre en œuvre le plan de formation pour tous les personnels du SEI (Service école inclusive).</p> <p>En l'occurrence, il s'est agi pour moi depuis la rentrée 2019 de rénover le programme de formation statutaire d'adaptation à l'entrée dans l'emploi des AESH. En effet, tout en tenant compte du cahier des charges de la DGESCO, il devenait crucial d'offrir aux AESH 60 heures de formation qui tiennent désormais compte des évolutions institutionnelles, notamment depuis la circulaire de rentrée pour une école inclusive de 2019 instaurant les PIAL (n° 2019-088 du 5-6-2019), le SEI et renforçant la professionnalisation des AESH.</p> <p>Il a fallu, eut égard à ces prescriptions mais aussi au regard des besoins observés sur le terrain, envisager de former les enseignants conjointement aux AESH afin de leur permettre d'établir ensemble un cadre de coopération efficace.</p> <p>La formation des enseignants spécialisés de nos structures et dispositifs spécialisés s'est elle aussi vue renouvelée, puisque des besoins plus accrus se font sentir quant à la gestion des élèves perturbateurs (élèves présentant des troubles ou des difficultés d'apprentissage). Nous avons pu étendre aux personnels non spécialisés ces parcours de formation.</p> <p>La prise en compte des EHP (élève à haut potentiel) dans les établissements du 1er et du 2nd degré, sans oublier les difficultés d'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers des classes ordinaires.</p> <p>Le catalogue des formations proposé dans le plan que j'ai pu élaborer, en collaboration avec les conseillers de la mission et sous le contrôle de mon IEN, concerne les enseignants autorisés à préparer le CAPPEI et en formation à l'INSPE, enseignants auprès desquels j'interviens pour le module « Analyser et répondre aux besoins éducatifs particuliers » ainsi que sur le module « Enseigner en dispositif ULIS ».</p>		
<p>Le deuxième axe qui concerne l'aide au pilotage de la circonscription s'organise autour des tâches suivantes :</p> <p>Tisser et entretenir des relations avec l'ensemble des dispositifs et des structures spécialisés ainsi qu'avec les chefs d'établissement en co-pilotage.</p> <p>Assurer le suivi du projet académique de l'école inclusive ; Élaborer des outils de pilotage à destination de l'IEN CTR ASH, de la DGESCO, de la MMPH ... (cartographie des dispositifs spécialisés, recensements des élèves, enquêtes ministérielles...);</p> <p>Identifier et organiser les formations avec les intervenants extérieurs, traitement des dossiers de mise en place des formations, des conventions ;</p> <p>Prendre part aux actions de recherche-action avec des partenaires (le PRITH pour l'orientation des jeunes en SH, l'INSPE, l'INSHEA...)</p>	<p>25% de la mission soit 8 à 9 heures /semaine</p>	

<p>Participer au déploiement de projets en partenariat avec les autres missions académiques et aux actions conduites dans les classes, dans les dispositifs et structures spécialisées ;</p> <p>Assurer la représentation institutionnelle au sein des instances.</p> <p>Pour décrire ses tâches, je dirais qu'elles sont essentiellement administratives mais qu'elles nécessitent une bonne connaissance du système institutionnel et des relations entre les partenaires. Nous devons par exemple nous assurer que le co-pilotage des dispositifs ULIS implantés au sein des écoles et des EPLE. Ce co-pilotage entre la mission ASH et les établissements concerne autant les élèves que le suivi des projets menés par les enseignants.</p> <p>Les élèves affectés dans les dispositifs spécialisés sont notifiés par la MDPH. Il est donc indispensable d'entretenir avec cet organisme des relations de qualité, d'autant que nous sommes amenés à siéger au CDAPH et à envisager avec eux les réponses les plus en adéquation avec les besoins des élèves.</p> <p>D'une façon générale, l'aide au pilotage de la circonscription est une marque</p>		
<p>Le 3^{ème} axe implique la diffusion des informations et l'expertise :</p> <p>Être force de conseil et de proposition l'IEN CTR ASH et les IEN de circonscription ;</p> <p>Mettre à disposition des personnels les contenus des programmes et leur actualisation ;</p> <p>S'assurer de la compréhension et de la mise en œuvre des parcours éducatifs notamment le parcours avenir) ;</p> <p>Diffuser les ressources d'accompagnement et les recommandations pédagogiques et accompagner les enseignants dans leur utilisation par le biais des espaces collaboratifs numériques et du site académique ;</p> <p>Actualiser et alimenter le site académique de la mission ASH ;</p> <p>Repérer et diffuser des pratiques innovantes, expérimentales, ou de projets pédagogiques spécifiques ;</p> <p>Je décrirai les tâches qui composent ce 3^{ème} axe en évoquant le site académique ASH ainsi que les espaces tribu mettant à disposition du plus grand nombre les informations et éléments de formation dispensés par la mission.</p>	<p>15% de la mission soit 4 à 6 heures/semaine</p>	<p>Niveau 4</p>

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Activité 2

EMPLOI : Coordonnateur académique des PIAL

Emploi occupé Du 1er septembre 2019 au 31 aout 2020 soit 1 an.

DESCRIPTIF DES TACHES	Temps consacré En heure(s)	Niveau de Maîtrise 1 -2 -3 -4
<p>Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés ont vu le jour avec la circulaire école inclusive de 2019. En Martinique, ils ont été installés sur les circonscriptions administratives du 1er degré dès la rentrée 2019.</p> <p>Je me suis chargée de la mise en place de ces dispositifs et du déploiement de la stratégie académique envisagée pour eux.</p> <p>Voici les missions que j'ai eu à réaliser pour cela :</p> <ol style="list-style-type: none">organiser le fonctionnement et le suivi du PIAL en étroite collaboration avec les chefs d'établissement, les IEN et les pilotesaccompagner les établissements scolaires du PIAL en ce qui concerne l'organisation de l'aide humaine de chaque élèveS'assurer que les emplois du temps des AESH du PIAL tiennent compte des quotités arrêtées dans leur contrat mais aussi des contraintes personnelles des AESHcommuniquer aux pilotes le recensement des besoins en accompagnement du PIALassurer l'analyse du fonctionnement du PIAL et en transmettre le bilan au pilote du PIAL (élaborer des comptes rendus des expérimentations conduites)organiser et mettre en œuvre des points d'étape réguliers en comparaison à l'atteinte des objectifs viséscontribuer à l'organisation des regroupements et formations à destination des AESH, des personnels des PIALêtre une personne-ressources auprès des équipes pédagogiques pour toute question relevant de l'accompagnement humainêtre à l'écoute des acteurs (professeurs, AESH et parents) pour favoriser un accompagnement permettant le développement de son autonomie	<p>Une trentaine d'heures hebdomadaires (de 30 à 35 heures)</p> <p>Dont 1/3 est consacré aux rencontres avec les acteurs du PIAL</p> <p>1/3 consacré à l'aspect logistique et à la gestion des dispositifs (vérification des affectations, des quotités, des notifications des élèves)</p> <p>1/3 consacré à l'analyse, aux enquêtes et à la restitution (rendre compte)</p>	<p>Niveau 4 pour toutes les tâches décrites</p>

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Activité 5

EMPLOI : Professeur des écoles adjoint de classes maternelles et élémentaires

Emploi occupé **Du 1er septembre 2001 au 31 aout 2014 soit 13 ans.**

DESCRIPTIF DES TACHES	Temps consacré En heure(s)	Niveau de Maîtrise 1 -2 -3 -4
<p>Pour décrire ces tâches je m'appuierai sur le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.</p> <p>Si je me réfère aux Compétences communes à tous les professeurs, j'ai dû pendant ces 13 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueilli les élèves scolarisés pour la première fois en maternelle pour leur permettre de découvrir les règles de vie de l'école et le plaisir d'y apprendre en tenant compte de leurs besoins spécifiques de mouvement et de jeu, - pour les classes de CP et de CE1 dans lesquelles j'ai exercé, accompagné les apprentissages de mes élèves vers une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux, les initiant à la lecture et à l'écriture sans oublier la connaissance du concept de nombre et ses usages, -dans ce même cycle, pu identifier et analyser les difficultés relatives au langage oral et écrit préjudiciables à l'entrée dans l'écrit et adapter mon enseignement voire alerter des personnes-ressources si nécessaire, -Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération, -organiser au sein de mes classes des modalités de travail permettant aux élèves de devenir autonomes, de mobiliser les outils nécessaires, -Utiliser les ressorts de la pédagogie explicite mais aussi de la pédagogie de projet tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages, -organiser mon espace et mon temps d'enseignement en fonction des élèves, de leurs rythmes et de leurs besoins, <p>Ainsi recensé le catalogue des tâches dévolues au métier d'enseignant en école primaire donne à voir l'étendue des actions à mettre en place pour faire réussir les élèves.</p> <p>Tenir une classe en école maternelle et élémentaire passe aussi par les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -élaborer une programmation annuelle tenant compte du prescrit et du contexte d'enseignement, -concevoir et mettre en œuvre des séquences comprenant des séances d'apprentissage inscrites dans des projets pédagogiques pluri et transdisciplinaires, 	<p>Il est compliqué de déterminer avec précision le temps consacré à chacune des tâches énumérées.</p> <p>Néanmoins sur les 24 heures d'enseignement en classe on peut considérer que les tâches d'enseignement des contenus et des savoir-faire constituent la part la plus importante du temps de classe.</p> <p>Les relations avec les partenaires se font en général en marge de ces 24 heures, tout comme le travail de préparation et de d'auto-formation qui est difficilement quantifiable.</p>	<p>Niveau 4 pour toutes les tâches décrites</p>

<p>-évaluer les élèves et rendre compte aux familles et à l'institution de leurs progrès et des points de tension qui ralentissent leurs apprentissages,</p> <p>-s'assurer par la mise en place d'un cadre bienveillant d'un climat de classe propice aux apprentissages,</p> <p>-travailler en collaboration avec les familles (rencontres, communication, implication dans les projets...),</p> <p>-travailler conjointement avec les enseignants (échanges de services, décloisonnement, co-enseignement...) et avec les autres personnels éducatifs (AESH, ATSEM...),</p> <p>-se former aux démarches et outils pédagogiques innovants.</p>		
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Niveau de maîtrise atteint dans la pratique de chaque tâche :

- Niveau 1 : vous réalisez l'activité avec de l'aide
- Niveau 2 : vous réalisez l'activité en autonomie (même si vous réalisez cette action à plusieurs).
- Niveau 3 : vous pouvez former à cette activité et cette tâche
- Niveau 4 : vous pouvez adapter, transformer, innover

ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL S'EXERCENT LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES :

EMPLOI : Conseiller pédagogique, coordonnateur de la formation pour la mission académique ASH et coordonnateur académique des PIAL

1. **Nom de l'entreprise ou de la structure :** Service de l'école inclusive : mission départementale et circonscription administrative du 1^{er} degré ASH (adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap).

Adresse : 5 route de Saint-Christophe, Kerlys 97200 Fort-de-France

Secteur d'activité : Encadrement éducatif, formation et gestion des personnels exerçant dans les dispositifs et structures spécialisés.

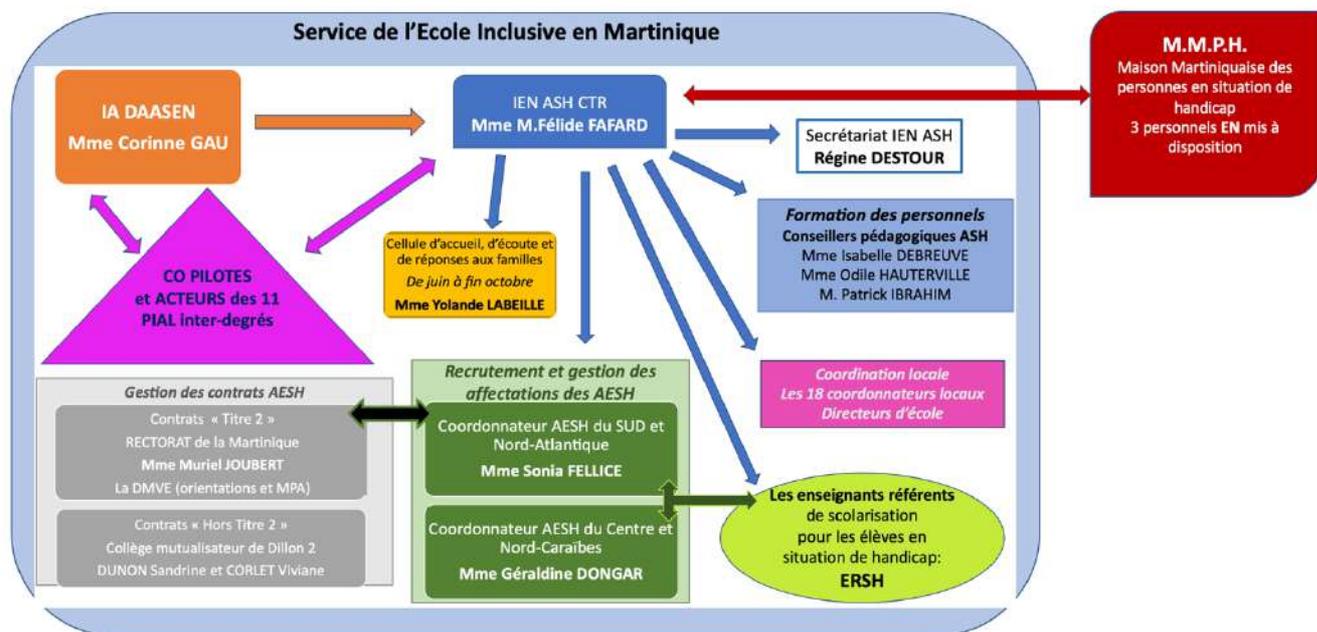
Activité n°1 : **Coordonnateur académique des PIAL**

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT :

2. Effectif de l'unité ou de l'équipe :

L'année scolaire 2020-21 fut l'occasion pour moi d'occuper 2 postes en un seul. En effet, je fus recrutée sur le poste de conseiller pédagogique ASH que je convoitais laissant libre le poste de coordonnateur locaux des PIAL. C'est cette année de double activité que je vais tenter de vous décrire ici. Le SEI, service départemental de l'école inclusive est mis en place dans toutes les académies pour répondre aux prescriptions du BO du 5 juin 2019 (circulaire de rentrée école inclusive). Voici comment nous avons fait le choix de l'organiser en Martinique à la rentrée 2020:

3. Organigramme :



Par I. DEBREUVE Conseillère pédagogique ASH

En effet, dans notre académie le service chargé du recrutement des AESH est placé sous l'autorité de Mme Marie-Félide FAFARD IEN CTR ASH.

Deux « coordonnateurs AESH » (en vert foncé) se répartissent ce recrutement ainsi que la gestion des AESH affectés dans les écoles et EPLE du département ; cette répartition est fonction d'un découpage géographique permettant une gestion équitable des accompagnants. Leur mission est d'attribuer un accompagnant à chaque élève notifié, en concertation avec les ERSH (enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap). Ces notifications sont reçues de la MMPH (en rouge) après évaluation de la situation et des besoins des élèves.

Ces coordonnateurs AESH collaborent également avec les services chargés de la gestion comptable et administrative des accompagnants. Il s'agit du service chargé de la division des personnels d'administration du rectorat pour les contrats dits « Titre 2 » et du collègue mutualisateur de Dillon 2 pour les contrats dits « Hors titre 2 » récemment déménagé au LP Léopold BISSOL (en gris).

Le service de l'école inclusif de Martinique a mis en place **une cellule d'écoute** (en jaune) pour laquelle un personnel est mis à disposition afin de répondre aux familles dans les délais les plus brefs.

Les conseillers pédagogiques ASH (en bleu) prennent en charge la formation des personnels enseignants mais aussi des AESH. Les personnels sont ainsi formés à l'adaptation des pratiques, des supports, des outils ainsi qu'à l'individualisation du parcours des élèves en situation de handicap.

Cette organisation participe à la mise en œuvre des pôles inclusifs d'accompagnement localisés.

En 2020, en l'absence de coordonnateur académique et ayant exercé ces fonctions l'année précédente, je fus chargée de poursuivre la coordination des dispositifs. Il s'agissait de s'assurer de la formation et de l'information des acteurs de ces pôles, de faire le lien entre les pilotes, entre eux et le SEI, d'organiser la formation des AESH, et de s'assurer du bon fonctionnement de ces dispositifs (comité de pilotage, évaluation des actions, aide à la régulation des emplois du temps des AESH en lien avec les coordonnateurs locaux, formation des AESH référents...).

Ces missions se cumulaient certes à mon activité principale de conseillère pédagogique mais leur étaient finalement assez complémentaires.

Activité n°2 : Conseiller pédagogique ASH académie de Martinique coordonnateur de la formation

J'exerce aujourd'hui cette activité depuis septembre 2020, mais n'ai plus sous ma responsabilité la mise en œuvre des PIAL dans la mesure où un personnel a été recruté pour assurer ces fonctions.

Néanmoins, je vous décrirai ici les fonctions de conseiller pédagogique que j'exerce depuis la rentrée 2020.

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Le pôle inclusif se compose de deux circonscriptions appelées aussi « missions » :

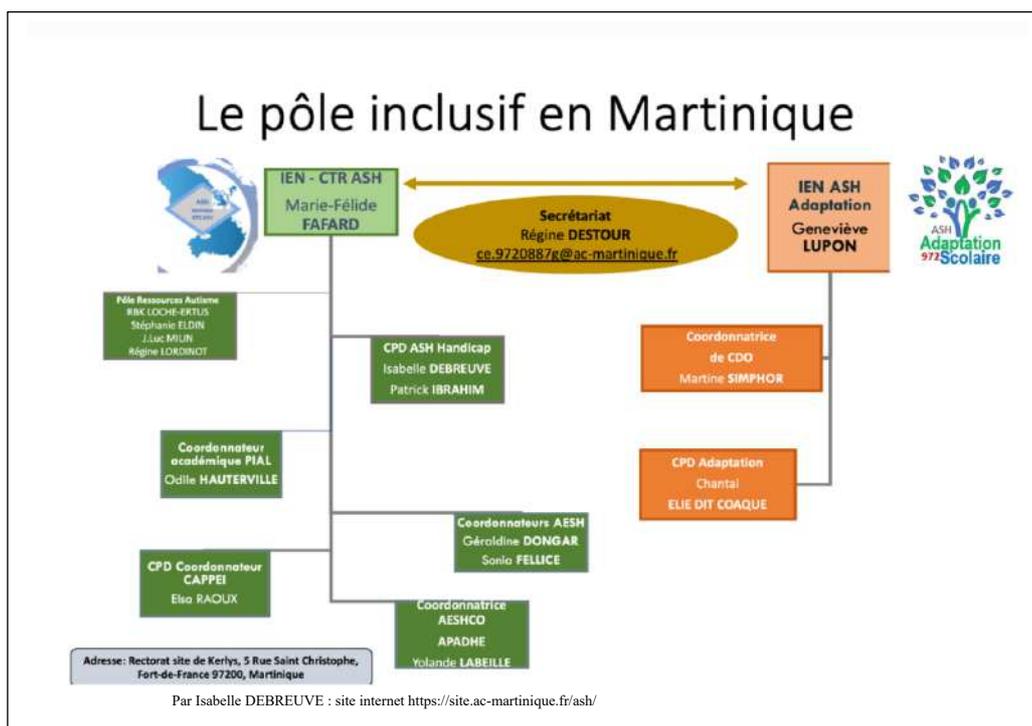
-Une mission ASH adaptation dirigée par l'IEN ASH adaptation qui est accompagné d'un conseiller pédagogique départemental et d'un secrétaire de CDO (commission d'orientation des élèves en EGPA).

-L'autre mission ASH qui se consacre principalement au handicap, est dirigée par l'IEN conseiller technique du Recteur soutenu par 3 conseillers pédagogiques départementaux (dont un CPD chargé de coordonner le CAPPEI, un autre pour des missions de suivi des enquêtes et des missions diverses et moi-même pour les missions de coordination de la formation et d'accompagnement de l'IEN CTR ASH).

L'équipe s'élargit aux coordonnateurs AESH en charge de la gestion de ces personnels, d'un coordonnateur académique des PIAL qui s'assure du bon fonctionnement de ces dispositifs.

Des enseignants itinérants en charge de l'accompagnement des élèves avec autisme viennent renforcer l'équipe formant un « pôle ressource autisme ».

4. Organigramme :



5. Mission de la structure : Accompagner la mise en œuvre de la politique inclusive de l'académie (formation des personnels à la connaissance des troubles, à la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers avec l'objectif de faire réussir tous les élèves).

-Type de public auprès duquel vous exercez cette activité : enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, AESH, personnels d'encadrement.

-Eventuellement, nombre de personnes que vous encadrez : L'encadrement est en premier lieu la mission de l'IEN CTR ASH qui encadrent 688 AESH, 22 enseignants référents, 3 CPD, 2 coordonnateurs AESH, 35 enseignants coordonnateurs d'ULIS, une trentaine d'enseignants en unité d'enseignement (ESMS), une dizaine d'enseignants en hôpital de jour. Par délégation, le conseiller pédagogique adjoint à l'IEN peut se voir confier des missions d'accompagnement à l'encadrement de ces personnels.

-Moyens utilisés : Les moyens de formation utilisés dépendent des publics visés mais pour ces missions la maîtrise des outils numériques est indispensable.

-Matériel professionnel : Nous n'avons malheureusement pas de dotation de matériel informatique ce qui nous permet d'utiliser notre propre équipement. Un ordinateur portable équipé des applications de traitement des courriels, des diverses notes et rapports, des supports de présentations (Power point) ainsi que les outils en ligne de visioconférence et de questionnaires en lignes respectant Règlement Général sur la Protection des Données.

-Matériel pédagogique : le matériel pédagogique peut lui aussi varier en fonctions des contenus de formation. Je suis d'abord amenée à diffuser les prescriptions ministérielles et pour cela j'utilise les circulaires présentant les programmes. Je peux m'aider des plates-formes de formation M@gistère qui sont riches en outils multimédias tels que les diaporamas animés et sonorisés et les capsules vidéo diffusant les interventions d'experts. Je peux être amenée à utiliser les ressources d'accompagnement d'Éduscol tels que les guides pour enseigner la lecture au CP, la compréhension de textes au cours moyen. Certains ouvrages peuvent compléter les contenus de formation, notamment ceux des chercheurs en neurosciences, des praticiens experts de certains troubles (Stanislas Dehaene, Olivier Houdé, Bruno Egrou...) mais aussi les pédagogues reconnus tels que Roland Goigoux, Philippe Perrenoud, Steve Bissonnette et bien d'autres permettant d'asseoir les démarches pédagogiques efficaces.

Prénom : Isabelle

Annexe 4

DOCUMENTS ATTESTANT DES ANNEES D'EXPERIENCE

1. Les documents fournis doivent permettre de justifier de vos années d'expérience
1. Vous indiquerez dans ce tableau ci-dessous le nombre et le type de documents fournis (photocopies uniquement)

Type de documents	Nombre des documents
- Attestation d'emploi Où	
- Certificat de travail Où	
- Bulletin de salaire ² Où	
- Contrat de travail Où	
Autres – précisez le(s) quel(s) Où	1 État des services effectifs

² pour une année complète, annexe uniquement les mois de janvier et de décembre

Annexe 5

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE

Déclaration sur l'honneur

Loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17/01/2002

(Art.3 du Décret n° 2002-590 relatif à la VAE par les établissements d'enseignement supérieur)

Je soussigné(e)

Nom : **DEBREUVE**

Prénom : **Isabelle**

Nom de jeune fille : **ATHANASE**

Né(e) le : **12 octobre 1975 à Fort-de-France**

Adresse : **1 lotissement Nosy KOMBA, quartier La-Haut**

Code postal : **97215** Commune : **Rivière-Salée**

Demande au jury de validation des acquis de m'accorder pour le diplôme suivant :

Intitulé du diplôme : **MASTER MEEF PDG**

1. **Une validation totale**

1. **Une validation partielle** : intitulé des parties (*) du diplôme demandé

Je certifie sur l'honneur :

1. Ne pas avoir déposé une demande de validation pour le même diplôme dans une autre université durant l'année civile.
2. Ne pas avoir déposé plus de 3 demandes de validation concernant des diplômes différents au cours de l'année civile.
 - Et que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Date : **Le 3 octobre 2022**

signature du candidat :



Annexe 6

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE

DEMANDE D'INSCRIPTION

Loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17/01/2002
(Art.3 du Décret n° 2002-590 relatif à la VAE par les établissements d'enseignement supérieur)

Je soussigné(e)

Nom : **DEBREUVE** Prénom : **Isabelle**

Nom de jeune fille : **ATHANASE**

Né(e) le : **12 octobre 1975 à Fort-de-France**

Adresse : **1 lotissement Nosy KOMBA, quartier La-Haut**

Code postal : **97215** Commune : **Rivière-Salée**

Téléphone : **07 84 54 05 36** Adresse e-mail : **isabelle.athanase@ac-martinique.fr**

Demande à être inscrit(e) pour l'année universitaire 2021/2022, dans le diplôme suivant :

Intitulé du diplôme : **MASTER MEEF PDG (Métiers de l'enseignement, de l'éducation, et de la formation 1er degré)**

Date :
Le 3 octobre 2022

Signature du candidat :

